

Béatification de 3 Québécois

Un événement unique pour nos pèlerins



jean martel
À ROME

Le vrai pèlerinage a débuté hier pour les Canadiens qui sont à Rome. Ils ont visité la basilique Saint-Paul-hors-Murs, où l'archevêque de Sherbrooke, Mgr Jean-Marie Fortier, a célébré une messe. Mais demain sera le grand jour avec les cérémonies de béatification de Marie de l'Incarnation, Kateri Tekakwitha et Mgr de Laval.

page A-3



Dossiers

Des femmes se réapproprient leur santé

Se sentant dépossédées de leur corps par un pouvoir médical qu'elles jugent reproducteur des normes sociales traditionnelles, des femmes ont décidé de se réapproprier leur santé. Elles ont fondé le Centre de santé pour les femmes de Québec.

page B-1

Une télé à la mesure de ses usagers

Si l'on en croit le p.d.g. de Radio-Québec, Gérard Barbin, la décentralisation de la télévision éducative au Québec constituera un pas en avant vers une télévision à la mesure de ses usagers.

page B-2

Le départ de Halley fera peu de remous

Jusqu'à la veille du congrès qui se tient à Tadoussac, l'ombre de Jean Halley aura plané sur la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA). Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, son départ ne devrait pas entraîner de bouleversements majeurs.

page B-3

Le couvent refusé à un transsexuel

TORONTO (d'après PC) — Un homme qui change de sexe, un transsexuel, ce n'est plus une nouveauté. Mais que celui-ci demande ensuite à être admis dans un couvent comme religieuse, voilà qui est un peu plus rare. Mais mère Frances Joyce, du St John's Convent, à Toronto, n'a pas reçu favorablement la requête qui lui a été faite récemment, affirmant qu'elle "avait suffisamment d'ennuis sans s'imposer cette nouvelle difficulté".

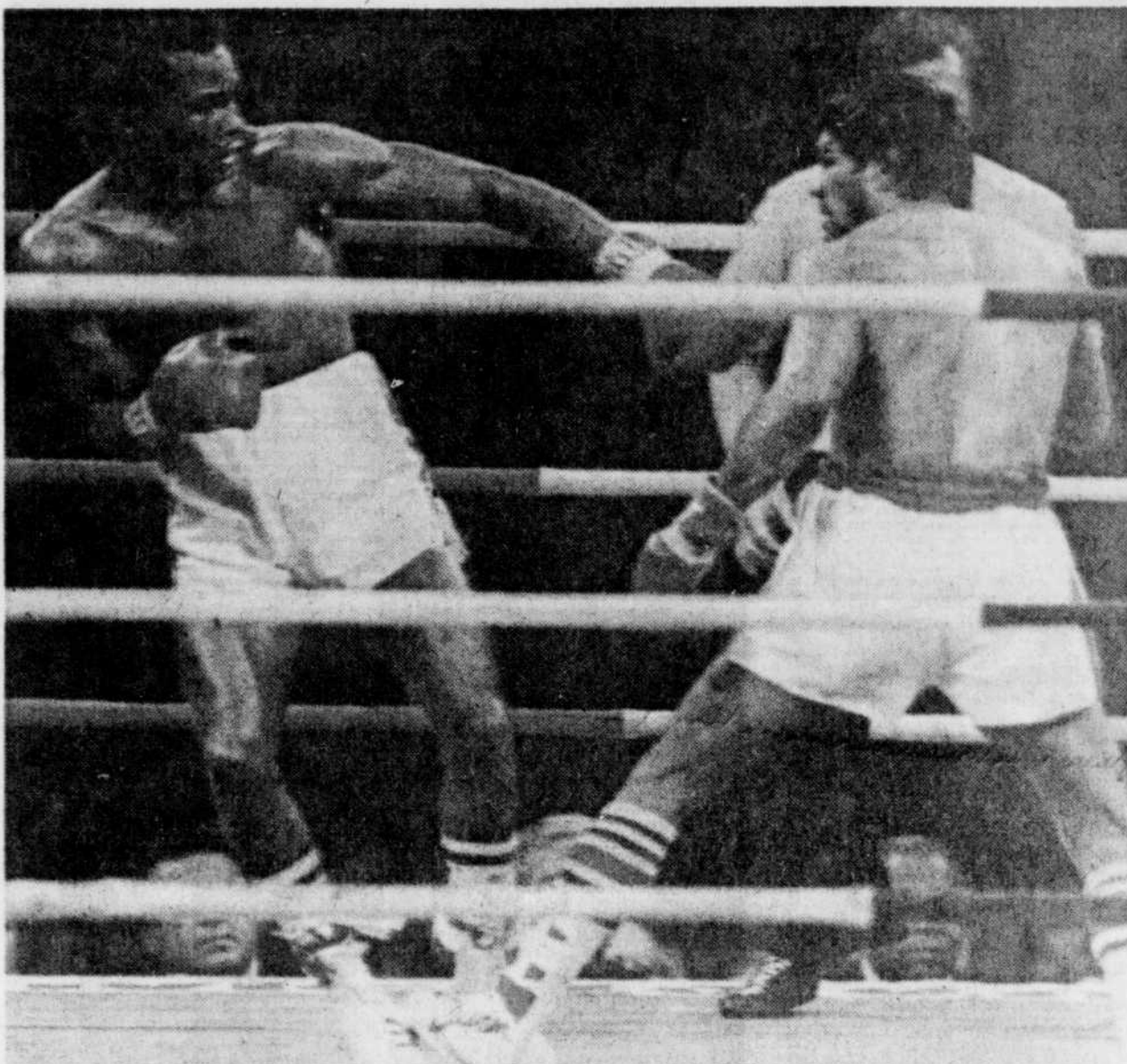
sommaire

Annonces classées	G-1 à G-24
Arts et spectacles	H-5 à H-10
Bandes dessinées	D-1 à D-12
Bridge	H-10
Carrières et professions	G-11
Décès	E-4 à E-12
Echecs	H-11
Economie-finances	G-22
Feuilleton	B-6 à B-8
Habitat	G-6
Horoscope	H-2 à H-4
La bonne chère	G-21
Monde	C-10 et C-11
Mot mystère	E-3 et E-4
Mots croisés	H-1 à H-11
Où aller à Québec	G-2
Pages documentaires	G-14 et G-20
Patron	D-12
Sciences	B-1 à B-3
Sport	G-12
Télévision	B-4
Tourisme	F-1 à F-7
	D-11
	C-1 à C-7

météo

Nuageux avec des averses. Dégageant en après-midi. Vents modérés par moments. Maximum près de 20. Demain, beau.

détails en page G-1



Roberto Duran a remporté une victoire par décision serrée mais unanime devant une foule record de 46,317 personnes au Stade olympique.

Duran a gagné la bagarre; Leonard le fric

page F-1

Marcotte-Melo: un nul qui déplaît

page F-1

La révolution tranquille



20 ans déjà

Le 22 juin 1960, Jean Lesage, à la tête du Parti libéral, prenait le pouvoir à Québec. Cet événement est considéré comme le point de départ de ce que l'on allait appeler "la révolution tranquille". Richard Daignault nous parle de ce "grand virage" et d'un de ses principaux artisans, Jean Lesage. Notre photo nous montre un Lesage brandissant à l'époque "la clé de notre libération économique".

page E-1

Entrevue

Clark préfère utiliser les mots "peuples canadiens"

Le chef du Parti conservateur était de passage à Québec hier. Il a accordé une entrevue à Réjean Lacombe.

page A-5



Québec a "son" affaire Forest

MONTREAL (d'après PC) — Ce qui commence exactement de la même façon que l'affaire Forest, au Manitoba, se produit cette fois au Québec.

M. Merrick Walsh, un adjoint du député indépendant de Pointe-Claire à l'Assemblée nationale, M. William Shaw, a annoncé hier qu'il a l'intention de porter en appel la condamnation dont il venait tout juste d'être l'objet en cour municipale, à Montréal, pour avoir omis de faire un arrêt obligatoire en conduisant son automobile.

M. Walsh base sa défense sur le fait que le billet d'infraction qu'on lui a remis n'était rédigé qu'en français, tout comme M. Georges Forest, qui a obtenu gain de cause en Cour suprême, en décembre, signalait avoir reçu au Manitoba une contravention rédigée en anglais seulement.

Le juge Gaétan Tourangeau, de la cour municipale, a soutenu dans son jugement que M. Walsh était coupable d'une infraction, peu importe la langue dans laquelle la contravention lui a été transmise et ce que prévoit la constitution à ce sujet.

Habitat

Déménager ou ... rester là!

Ce n'est pas cette année que les déménagements traditionnels du premier juillet diminueront car de 15,000 à 20,000 ménages de la grande région de Québec profiteront de leurs congés de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada pour échanger leur logement. Transporteurs et locataires d'équipement de déménagement ont pratiquement bouclé leurs carnets de réservation. En tout cas, le choix est bien mince et encore c'est pour le premier juillet alors que les prix doublent en cette fête légale. Plus d'information sur ce nomadisme québécois dans la section Habitat en page H-2.



La liste des plages interdites

page A-9



Quelques poignées de Charlebois, parapluie en tête, se sont rendus au Trait-Carré pour assister à l'ouverture des fêtes... gâchées par la pluie.

Le Soleil, Yves Mengrains

La pluie gâche le début de la fête au Trait-Carré

par Andrée ROY

La pluie, qui a gratifié les fêtes foraines de l'an dernier d'un déficit financier assez élevé a poursuivi son travail de sape cette année, gâchant, hier soir, l'ouverture des sixièmes fêtes du Trait-Carré de Charlesbourg. Limitées, cet été, au seul quadrilatère du Trait-Carré, à cause, surtout, du déficit accumulé l'an dernier, les fêtes doivent se terminer lundi le 23 juin.

après un spectacle d'animation folklorique qui débutera à 23h.

Hier soir, au plus une centaine de personnes se sont réunies en face de l'église Saint-Charles-Borromée, autour du groupe de cadets et majorettes Les Aventuriers de Charlesbourg. Le député Denis de Belleval était là, de même que le président des fêtes pour cette année, Pierre Fontaine. Attendant que la pluie cesse... pour procé-

der à l'ouverture des fêtes du Trait-Carré.

Mais aucune éclaircie n'est venue. Le chanteur Georges Dor, qui devait amener quelque 5.000 à 6.000 personnes sur la place, selon les organisateurs, est resté à l'abri, ne voulant pas risquer d'être électrocuté sur la scène en plein air parsemée de flaques d'eau.

Pas de monde, pas de vente de bière, pas de party en plein air. A l'eau des précieux dollars investis pour cette soirée d'ouverture.

Le bureau de météo prévoit une belle et chaude fin de semaine. Mais Pierre Fontaine y croyait plus ou moins, hier soir. "Au moins, l'an dernier, on avait pu faire l'ouverture, si le reste a été noyé", murmurait-il, atterré.

Hold-up à Québec

Des détectives de la sûreté municipale de Québec tentaient toujours hier soir d'éclaircir les faits qui ont marqué un vol à main armée perpétré par deux individus à une succursale bancaire située au 3265 de la 1ère avenue, fin d'après-midi hier.

A la suite d'une chasse à l'homme et d'un ratissage du secteur nord-est de Québec, les policiers réussissent à mettre la main au collet d'un des deux suspects. Ces derniers avaient abandonné l'automobile dans laquelle ils avaient pris la fuite à l'angle des rues des Peupliers et Colombière.

Les policiers cernèrent un vaste secteur aux abords de la 8e avenue, et après maintes recherches et vérifications, un des suspects était intercepté. Les enquêteurs Desjardins et Siméon poursuivaient leurs investigations en soirée hier.

Par ailleurs, une collision entre un autobus et un camion, survenue un peu après 15h hier, à l'angle des rues Trinité et Bruneau à Saint-Pascal, a causé des blessures légères à six passagers.

La Cour supérieure rejette une requête en recours collectif contre Hydro-Québec

(PC) — Le juge Paul-Etienne Bernier, de la Cour supérieure, vient de rejeter avec dépens la requête d'une citoyenne de Sainte-Foy, Mme Huguet-Bédard, qui avait demandé l'autorisation d'exercer un recours collectif contre Hydro-Québec.

Dans un jugement de 25 pages, rendu à Québec, le juge Bernier en arrive à la conclusion que les frais mensuels de 1,5 pour 100 exigés par Hydro-Québec sur le solde impayé des factures d'électricité sont de véritables frais d'exploitation et ne peuvent être considérés comme des intérêts.

La requérante demandait au tribunal de lui accorder le statut de représentant de tous les abonnés qui ont dû verser de tels frais depuis le 1er avril 1978 et l'autorisation de réclamer un remboursement à Hydro-Québec.

Représentée par Mes Bernard Charro et Georges Parent, elle alléguait que certaines dispositions des règlements de l'Hydro-Québec concernant ces frais, de même que les arrêtes en conseil approuvant ces règlements, étaient inconstitutionnelles, ultra vires et invalides, et appuyait notamment son argumentation sur le fait que le pouvoir de légiférer en matière d'intérêt est du ressort du Parlement fédéral.

Selon le juge Bernier, il est incontestable qu'il appartient au gouvernement fédéral de légiférer sur "l'intérêt de l'argent", c'est-à-dire quand cet intérêt est en quelque sorte un loyer dû par suite d'une dette d'une somme d'argent.

"Or, souligne-t-il, il appert des faits aux dossiers que les frais portés aux comptes des abonnés par l'intimée ne sont nullement telle "rémunération ou indemnité prévue en retour de l'utilisation ou de la rétention d'une somme d'argent due" mais bien au contraire des frais d'administration véritablement encourus par elle par suite de l'omission de ceux-ci à acquitter le montant dû dans le délai stipulé."

"Le fait pour l'intimée de calculer ces frais d'administration par le moyen d'un pourcentage d'une somme d'argent due ne peut avoir pour effet de changer la nature de ceux-ci. Considérer au contraire ces derniers comme "un intérêt de l'argent" serait contraire aux faits au dossier", précise le juge.

Combat meurtrier

TOLEDO, Ohio (d'après UPI) — Deux personnes sont mortes et au moins deux autres ont été blessées dans un échange de coups de feu au centre sportif local où était retransmis, sur écran géant, le combat de boxe Leonard-Duran.

Aucun détail supplémentaire n'a été divulgué si ce n'est que les victimes appartiendraient à deux familles impliquées dans une mesentente depuis longtemps.

LOTÉRIES

MINI-LOTO

260,828

LOTO 6/36

4-5-12-25-31-35

Numéro complémentaire: 8

LA QUOTIDIENNE

2-9-5

Pour la Saint-Jean et le Festival d'été la musique devra cesser à minuit

par Jean-Paul OUELLET

Tout comme ceux de Montréal, les citoyens de Québec devront limiter un peu leurs réjouissances lors des fêtes du 24 juin.

Le comité exécutif de la ville de Québec a en effet adopté, jeudi, un règlement stipulant que la diffusion de musique dans les rues au moyen d'amplificateurs sera tolérée jusqu'à 23h, tandis que la musique qui ne fera pas l'objet d'amplification le sera jusqu'à 24h. Passé minuit, l'animation musicale devra cesser dans les rues.

Les dispositions du règlement s'appliqueront les 23, 24 et 30 juin, ainsi que pendant la durée du Festival d'été, du 1er au 13 juillet.

A l'hôtel de ville hier, on a expliqué qu'une telle mesure avait pour but de faire un compromis entre ceux qui veulent dormir et les fêtards. Soulignant qu'il n'était pas facile de composer avec des citoyens d'âges et de tendances différentes, le gérant

adjoint de la ville, M. Jacques Almeras, a indiqué que "l'esprit du règlement est d'établir un équilibre entre les divers droits de chacun des citoyens et de permettre à la fois aux jeunes de fêter et aux personnes âgées de dormir".

Pour la Fête nationale qui aura lieu dans quelques jours, cela veut dire que les bals populaires et soirées musicales de toutes sortes prévues à l'horaire devront prendre fin à minuit.

Réactions

Bien qu'il ne suscite pas l'enthousiasme, le règlement que vient d'adopter la ville de Québec n'a pas été accueilli sur "un pied de guerre" par les organisateurs des fêtes du 24 juin à Québec.

Dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, le président du comité organisateur, M. Jean Dansereau, a déclaré au SOLEIL: "Je trouve ça désolant, surtout pour la jeunesse. Je comprends que pour certaines personnes, ça puisse être désagréable d'entendre

du bruit à une heure tardive, mais je considère qu'une fois par année, à notre Fête nationale, on devrait pouvoir se fêter. Mais je n'ai pas l'intention de livrer de bataille; on fera une évaluation après les fêtes".

Pour sa part, le directeur exécutif du comité organisateur dans le quartier Montcalm, M. Jean Lefèvre, a affirmé "qu'une ville à beau édifier une chose, mais les citoyens peuvent continuer à faire selon l'usage, c'est-à-dire fêter tout en ne perdant pas le sens de la modération. Nous ne déclarerons pas la guerre à la ville et nous espérons qu'elle saura se montrer compréhensive dans l'application du règlement".

M. Lefèvre a également indiqué que les organisateurs de Montcalm étaient moins inquiets de ce règlement que du fait "que la ville ne nous a pas encore confirmé si elle nous accordait la permission de fermer la rue Cartier pour nos activités dans l'avant-midi du 24 juin".



Le succès ça se meuble!

Les fauteuils du succès. Velours de coton et galonné. Fauteuil simple: \$358. Causeuse: \$554. Trois-places: \$769. Aussi disponibles dans d'autres tissus. C'est un produit de la recherche canadienne en design.

universdécor inc.

Nouvelle adresse:
à l'intersection Henri IV et boulevard Hamel



Séchez sans mise en forme



COIFFURE
1071, AVENUE des ERABLES
Québec

Une ambiance simple
Un seul coiffeur
Jean-Claude de Neuville



Séchez sans mise en forme

Le TUB est ouvert du mardi au vendredi. Le dernier rendez-vous est à 18h30 tous les soirs 647-1836

Cérémonie de béatification Événement qui n'arrive qu'une fois dans une vie



jean martel
A ROME

Passées les premières fatigues de la traversée de l'Atlantique par avion, les Canadiens qui sont à Rome ont senti que le vrai pèlerinage commençait hier.

Pour tous, une béatification — celle de monseigneur François de Laval, Marie de l'Incarnation et Kateri Tekakwitha — c'est un événement auquel on assiste une fois dans sa vie. Plusieurs personnes qui devaient faire des voyages ailleurs ont renoncé à leurs projets

pour assister à cette cérémonie que présidera le pape Jean-Paul II.

Pour Jeanette et Yvonne Boulanger, de Sherbrooke, c'est un changement de programme de vacances: elles ont choisi Rome et la cérémonie de béatification de demain. Pour Catherine Cronin, de Toronto, qui, dans son adolescence, a étudié chez les Ursulines de Québec, c'est la fidélité à Marie de l'Incarnation qui l'attire ici avec sa sœur.

Cadeaux au pape

Dans ses bagages, la délégation de pèlerins canadiens a emporté des cadeaux au pape. Ces cadeaux, qui consistent en un coq en émail, un émail, une réplique des armoiries de monseigneur de Laval et une pièce d'artisanat, lui seront remis à l'occasion de la cérémonie de béatification. Ce sont des prêtres du petit séminaire de Québec qui se sont chargés de ces présents; on a

voulu que ces objets revêtent un caractère de chez nous. Ainsi le coq représente ce fier animal qui dominait le clocher de nos églises.

De saint Paul jusqu'à nous

Tous les pèlerins ont senti que leur voyage à Rome avait un sens. Cette signification leur est apparue lors d'une visite à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, où l'archevêque de Sherbrooke, monseigneur Jean-Marie Fortier, a célébré la messe hier.

Sous l'oeil de tous les papes, de saint Pierre à Jean-Paul II, tous représentés en peinture sous la coupole, ils ont retrouvé la continuité du christianisme.

Près du tombeau de saint Paul, à quelques mètres de l'autel où la messe était célébrée, ils ont vu que le christianisme venait de loin. Venu d'Israël, en passant par Rome et l'Europe, il a traversé l'Atlantique grâce à monseigneur de Laval

et Marie de l'Incarnation, et il s'est implanté au Nouveau Monde. Il a été reçu par les Amérindiens et de façon toute particulière par Kateri Tekakwitha.

Une voisine me confiait qu'elle ne pouvait prier seulement pour chaque personne qui s'était recommandée à ses prières. Elle voulait plutôt que sa prière soit universelle et ainsi englober ceux et celles qui lui avaient fait une demande spéciale.

Pour marquer cette jonction entre le passé et le présent, les pèlerins ont chanté le kyrie en grec et le sanctus en latin. Et puis M. Max Gros-Louis, chef de la réserve de Lorette, a fait la première lecture de l'épître et sœur Cécile Martineau de la réserve indienne de la baie James, a fait la deuxième lecture.

Fait à signaler, environ 150 Amérindiens du Canada font partie

du groupe de pèlerins, dont deux Esquimaux des Territoires du Nord-Ouest. Comme le constatait une femme de Sherbrooke, Jeanette Boulanger, "cela va unir les Canadiens aux Amérindiens". La réserve de Saint-Regis, située au carrefour du Québec, de l'Ontario et de l'Etat de New York, a délégué 50 Mohawks.

Carabiniers

Ces jours-ci, les Canadiens qui se rendent à l'ambassade du Canada près du Saint-Siège, restent étonnés. Deux carabiniers, mitraillette à la main, sont là postés près de la porte. Une fois un drôle de sentiment passé, on se demande le pourquoi de cette garnison.

On oublie que le président des Etats-Unis, M. Jimmy Carter, est à Rome et que le premier ministre Trudeau doit venir la semaine prochaine ici. On nous rappelle ensuite la terreur que les "Brigades

rouges" ont déjà semée en Italie.

A l'ambassade, on retrouve un air de chez nous: dans la salle d'attente, sur une table, trône bien en vue "Pélagie-la-charrette" d'Antonine Maillet, à côté d'un beau livre du peintre Kriehoff.

Des représentants

Parmi les visiteurs de chez nous, on mentionne le recteur de l'université Laval, M. Jean-Guy Paquet, et le doyen de la faculté de Théologie, l'abbé Pierre Gaudette, et le cardinal Emmet Carter, archevêque de Toronto. Quant à un petit séminaire de Québec, fondé par monseigneur de Laval, il est représenté par une délégation de prêtres.

Les Ursulines, qui sont nombreuses à Rome, ont devancé le groupe de pèlerins; elles ont fait une pointe vers Milan pour vénérer le tombeau de leur fondatrice en Europe, sainte Angèle de Mérici.



Le Soleil, André Boucher

Sœur Marcelle Boucher, âgée de 84 ans, a été la sixième et la dernière religieuse des Ursulines de Québec à porter le nom de Marie de l'Incarnation, qui a fondé la communauté au Canada.



Le Soleil, André Boucher

Le tombeau renfermant les ossements de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et fondateur du séminaire de Québec.

A Québec

Célébrations autour des tombeaux des béatifiés

par Andrée ROY

En même temps qu'aura lieu, à Rome, demain, la béatification de Marie de l'Incarnation, François de Laval et Kateri Tekakwitha, la chapelle des Ursulines et celle du séminaire de Québec

seront le théâtre de diverses célébrations autour des tombeaux de Marie de l'Incarnation et Mgr de Laval. Cette période de recueillement et de prières aura lieu entre 13h30 et 17h30, aux deux endroits.

Bien que les deux chapelles soient accessibles au public depuis des années, les Québécois sont invités à profiter de cet après-midi de demain pour venir rendre hommage aux nouveaux béatifiés, placer leur famille

sous leur protection et prier pour eux et leurs proches auprès de ces deux grandes figures religieuses du Québec. Marie de l'Incarnation aurait guéri plusieurs personnes d'affections aux yeux, tandis que Mgr de Laval est

invoqué par les tuberculeux, les gens affectés de plaies incurables ou de carie des os.

La triple béatification ne sera rendue officielle que le 30 octobre prochain. "D'ici là, le cardinal nous a bien dit de ne rien faire de spécial", précisait hier sœur Marcelle Boucher, en guidant la visite du SOLEIL dans la chapelle, érigée en 1902 sur les fondations de la première, cons-

truite entre 1722 et 1724. Les fêtes de béatification devaient durer trois jours, cet automne.

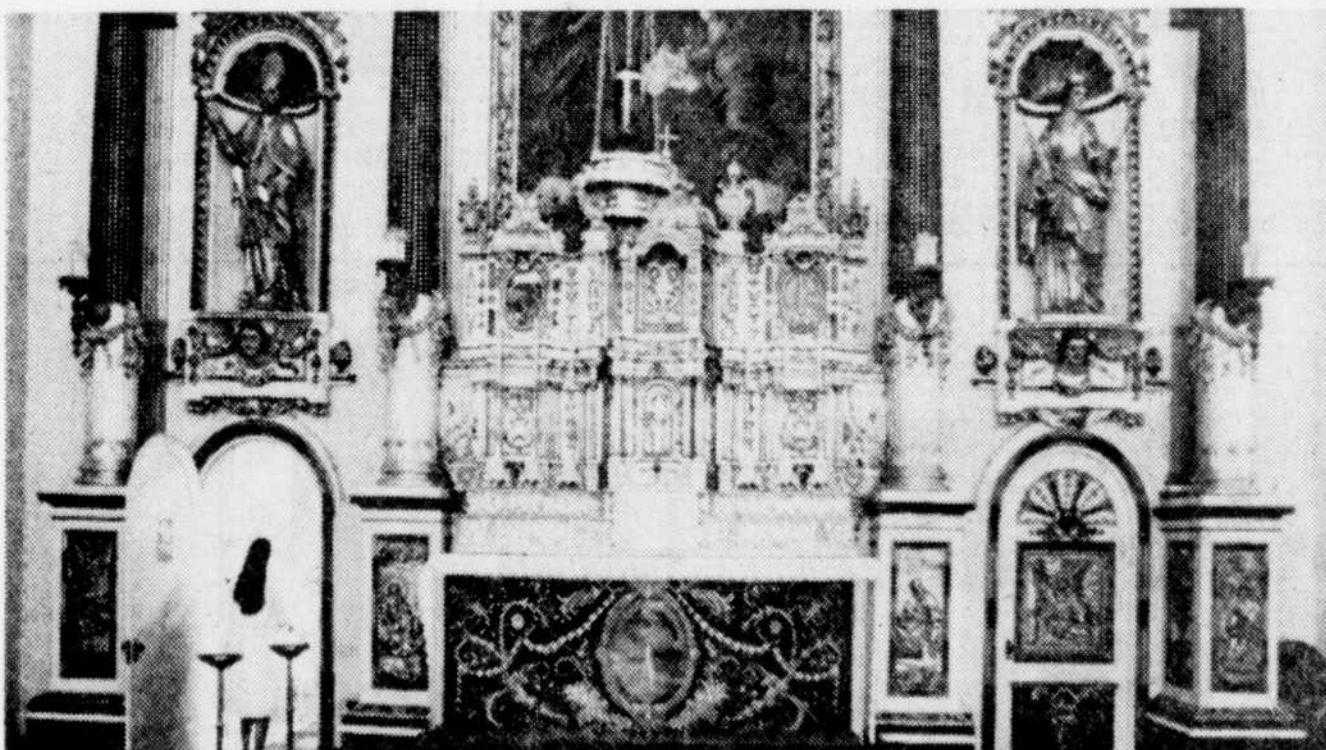
D'ici là, "rien de spécial" sauf de se recueillir plus particulièrement, lors de la visite des deux chapelles, sur le tombeau des béatifiés. Historiens théologiens, pasteurs et religieux ne manqueront pas de souligner l'événement puisqu'ils assureront, tout au

long de l'après-midi, une prière continue auprès de chaque tombeau, racontant la vie de l'une et l'autre, célébrant la parole de Dieu et méditant les mystères du rosaire.

On accède à la chapelle des Ursulines par la rue du Parloir, en se présentant à l'entrée principale du couvent. La chapelle du séminaire est accessible par l'entrée

de la rue de la Fabrique. En plus de souligner cette cérémonie de béatification, les deux chapelles valent le déplacement (surtout celle des Ursulines) du fait des trésors historiques qu'elles renferment.

Saviez-vous, par exemple, que Montcalm a été enterré dans la chapelle des Ursulines?



Le Soleil, André Boucher

La chapelle des Ursulines s'élève sur les fondations de celle de 1724. Les sculptures des deux retables, de la chaire et de la balustrade sont l'oeuvre de Pierre-Noël Levasseur.



Dr Sylvie Brindamour

Le Dr Sylvie Brindamour est neuropsychiatre qu'à compter du 2 juillet prochain elle pratiquera à la Clinique Médicale St-Michel, 335, boul. St-Michel, Beauport N., en collaboration avec le Dr Maxime Guimond. Elle offrira à sa clientèle un service de médecine générale et d'obstétrique: bureau avec et sans rendez-vous et visites à domicile. Le Dr Brindamour est diplômée de l'Université Laval.

Tél.: 667-4195 (ANNE)



M. PIERRE BOLDUC

M. Réjean Desmarais, président de Desmarais & Associés Inc., courtier en immobilier, est heureux d'annoncer à la population de la région de Québec que M. Pierre Bolduc, bien connu dans le milieu des affaires, ayant précédemment occupé divers postes administratifs au sein de différentes compagnies, s'est joint à leur bureau de courtage immobilier, dont le bureau est situé au 1395 rue Blanchette, suite 204, Cap-Rouge, Québec, G0A 1K0. M. Bolduc se fera un plaisir de vous servir en communiquant avec lui: (418) 659-3152 et/ou (418) 653-2994. (ANNE)



DR RENEE NOLIN
Optométriste

Autrefois de 376, du Roi est maintenant déménagée à: 1309, boul. Masson, 2e étage Les Saules, Québec

Tél.: 871-4621

LIQUIDATION TOTALE
Rodier Paris
Vêtements
PLACE QUEBEC
Tél.: 522-5869

ASSOCIE DEMANDE
Commerce très lucratif
Personne sérieuse seulement
Ecrire dépt 4194, Le Soleil
390, St-Vallier est,
Québec G1K 7J6

MEDECIN GENERALISTE
avec expérience
recherche bureau dans Québec, banlieue
Ecrire au:
Dépt. 4186, Le Soleil Ltée
Québec G1K 7J6

LE DOCTEUR
CLAUDE JINCHEREAU
Chirurgien-dentiste
avise sa clientèle de la réouverture de son bureau au début d'août. Vous pouvez prendre rendez-vous immédiatement.
(Bien-Etre Social accepté)
Tél.: 681-3322

TERRAIN ET ROULOTTES
TERRAIN, 51,000 pi. ca., Parc Industriel, près aéroport. 2 ROULOTTES pour contracteur, 12 X 42, bon état.
626-0677

LOUEZ UN CHAUFFE-EAU À L'HUILE DE CASTEL
5 fois plus rapide que le meilleur chauffe-eau électrique!



CASTEL
Division d'Ultramar Canada Inc.
Québec: (418) 688-8110
Rimouski: (418) 723-5815

CURRICULUM VITAE
Dans un marché compétitif face aux emplois, assurez-vous d'une PRÉSENTATION PROFESSIONNELLE. VOUS POUVEZ COMPLÉTER VOUS-MÊME ET PROFESSIONNELLEMENT CE DOCUMENT IMPORTANT. Pour \$12 nous vous ferons parvenir: - Qu'est-ce qu'un C.V.? - Conseils quant à la rédaction - Brouillon et FORMULE PROFESSIONNELLE DE C.V. - Modèle de lettre d'introduction - Conseils au processus d'entrevue.
CURRICULUM VITAE - PRUD'HOMME ENR.
444, boul. St-Cyrille o.
Québec G1S 1S3 (418) 527-8904

le prix de L'HUILE
ça tourne au vinaigre

Si vous voulez éviter de grimacer devant les comptes à payer...
Modifiez votre système de chauffage à l'huile en y adaptant une source de chaleur produite par L'ELECTRICITE

Branchez-vous à une source d'approvisionnement sûre. Informez-vous: 661-9211 **GUILLÔT**

Le prix du pétrole

Pas d'accord avec la Saskatchewan

OTTAWA (d'après PC) — Sans former pour autant un front commun, le ministre de l'Énergie de la Saskatchewan, M. Jack Messer, n'a pas hésité à se ranger derrière son collègue de l'Alberta, M. Merv Leitch, pour rejeter les propositions fédérales sur une nouvelle entente sur le prix du pétrole.

M. Messer a fait part de la position de la Saskatchewan au cours d'une conférence de presse qu'il tenait conjointement avec le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, au terme de plus de trois heures de discussions hier à Ottawa.

"Il est vraiment trop tôt pour dire que le gouvernement fédéral et la Saskatchewan s'entendent", a déclaré M. Messer qui a admis qu'il entretenait des contacts étroits avec son homologue albertain sur la question des prix du pétrole. "Nous ne sommes pas différents de l'Alberta puisque nous reconnaissons nous aussi que le pétrole est une ressource non renouvelable

dont nous voulons tirer le maximum de profit", a-t-il ajouté.

Avant qu'il était "normal" que la position de la Saskatchewan se rapproche de celle d'Alberta, le ministre Messer s'est vivement défendu de demeurer en coulisse alors que cette dernière province montait au front pour combattre le gouvernement fédéral. "Nous n'avons jamais eu peur d'une bonne bataille et nous n'avons jamais hésité à défendre nos intérêts", a-t-il lancé aux journalistes alors que M. Lalonde confirmait que son adversaire de la Saskatchewan pouvait s'avérer un adversaire redoutable.

Condition essentielle

Toutefois, même s'il revendique "des hausses beaucoup plus significatives du prix du pétrole", M. Messer n'exige pas pour autant un lien entre le prix canadien et le prix international. Jeudi, au cours d'une conférence de presse qui suivait la rupture des négociations entre Edmonton et Ottawa, le ministre albertain de l'Énergie,

M. Leitch, écrivait au niveau de "condition essentielle à une entente" une relation directe entre le prix canadien et le prix mondial du pétrole.

La Saskatchewan, avec 165,000 barils par jour, compte pour environ 10 pour 100 de la production canadienne. Cependant, il s'agit de pétrole lourd qui, à cause de coûts de raffinage supérieurs, vend \$12 le baril alors que le brut albertain, de meilleure qualité, se détaille \$14.75 le baril.

L'Alberta, qui produit 85 pour 100 du pétrole canadien et qui dispose de réserves évaluées à 700 milliards de barils, jouit d'une position de force dans les négociations actuelles alors que les autres provinces productrices n'ont guère le choix que lui emboîter le pas dans les négociations avec Ottawa, a fait remarquer hier un haut-fonctionnaire du ministère de l'Énergie.

Mais, l'Alberta a rejeté du revers de la main quatre propositions d'entente présentées par M. Lalonde dont

deux au cours des deux jours de rencontre avec M. Leitch cette semaine. Conséquemment, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, et son vis-à-vis albertain, M. Peter Lougheed, se rencontreront en juillet pour tenter de trouver une solution à l'impasse qui existe actuellement.

Le désaccord

L'entente, sur le prix du pétrole canadien qui devait prendre fin le premier juillet, a été prolongée jusqu'au premier août afin de permettre aux deux chefs de gouvernement de se rencontrer.

Non seulement Ottawa et Edmonton ne s'entendent pas sur les augmentations de prix, mais un désaccord total existe entre les deux gouvernements sur le partage de revenus ainsi que sur la relation entre le prix canadien et le prix international.

Par contre, la Saskatchewan aurait prêté une oreille attentive hier aux propositions de M. Lalonde en ce qui touche une aide financière fédérale aux coûts élevés de raffinage de son pétrole selon M. Lalonde, qui a même évoqué la possibilité d'un accord sur le sujet, sans que M. Messer ne juge à propos de le contredire.

Néanmoins, M. Messer a bien pris garde de se rapprocher trop de la position d'Ottawa, soulignant même que la suggestion de partage des revenus des ressources naturelles contenue dans la quatrième offre à l'Alberta, s'avérerait inacceptable.

Parce qu'elle nécessiterait des négociations intensives sur une longue période de temps, le ministre Messer ne peut la considérer "que discutable dans une perspective d'une nouvelle entente à long terme".

Bennett

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett a appelé les premiers ministres provinciaux à la solidarité et supporter M. Peter Lougheed dans ces efforts pour protéger les ressources naturelles de sa province.

Le gouvernement fédéral, a ajouté M. Bennett, cherche à montrer M. Lougheed comme le vilain des négociations sur le prix du pétrole mais il mérite l'appui des chefs provinciaux.

"Les premiers ministres doivent l'aider, comme la Colombie Britannique le fait, pour qu'il obtienne un prix équitable pour le pétrole albertain.

M. Lalonde, à son retour de Vienne, où il assistera au sommet économique, doit rencontrer son homologue de la Colombie-Britannique.



M. Marc Lalonde a rencontré hier son homologue de la Saskatchewan, M. John Messer.

Monique Bégin souhaite un mouvement canadien des Yvette

OTTAWA (d'après PC) — La ministre fédérale de la Santé a dit espérer, hier, voir se développer au Canada un mouvement semblable à celui des Yvette au Québec, pendant la campagne référendaire, afin d'intéresser les gens ordinaires à la révision de la constitution.

S'adressant aux membres d'un club, Mme Monique Bégin a déclaré qu'il fallait absolument faire quelque chose pour faire participer tous les Canadiens aux discussions constitutionnelles, et non seulement les hommes politiques et les bureaucrates.

Pour Mme Bégin, ce serait aux gens ordinaires à préciser ce qu'ils veulent dans la nouvelle constitution. Les juristes n'auraient alors qu'à le transcrire dans leur jargon compliqué.

Et si cela ne se produit pas, a prédit la ministre, "non seulement il n'y aura pas de renouvellement de la fédération canadienne, mais il n'y aura probablement plus du tout de fédération".

Référendum

Que faut-il faire? Mme Bégin elle-même ne le sait pas.

Il y aurait peut-être le référendum à l'échelle nationale, dont la possibi-

lité a été soulevée par le premier ministre Trudeau, malgré les objections de certains premiers ministres provinciaux.

Mme Bégin, cependant, hésite devant une telle solution, après avoir vécu le référendum au Québec.

"C'est un exercice douloureux, a-t-elle expliqué, qu'il ne faut pas entreprendre à la légère."

Contre l'action unilatérale

Le député néo-démocrate Lorne Nystrom a pour sa part prévenu le gouvernement Trudeau, hier, que toute action unilatérale pour rapatrier la constitution ne ferait que transporter le débat en Grande-Bretagne.

Dans un communiqué, le porte-parole des relations fédérales-provinciales de son parti a expliqué que certains gouvernements provinciaux se rendraient sûrement à Londres, pour empêcher que le rapatriement se fasse sans leur consentement.

Un débat en Grande-Bretagne serait plutôt embarrassant, selon M. Nystrom, puisqu'il confirmerait "le statut quasi colonial du Canada".

L'opinion de M. Nystrom est partagée par M. Nicholas Ridley, secrétaire

d'Etat britannique aux Affaires étrangères. Pour M. Ridley, toute opposition, au Canada, sera transportée à Westminster.

La plupart des premiers ministres provinciaux ont déjà dit que la constitution ne devrait pas être rapatriée aussi longtemps qu'on n'aurait pas procédé à une redistribution des pouvoirs entre Ottawa et les provinces.

Le partage des pouvoirs

Jeudi, le Sénat a rejeté une motion de l'Opposition pour permettre au comité spécial sur la constitution d'étudier également le partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

La motion, présentée par le sénateur conservateur Jacques Flynn, de Québec, a été démise après un débat qui a duré plusieurs jours.

Le Sénat a par ailleurs accepté une motion libérale antérieure pour autoriser un sous-comité des affaires juridiques et constitutionnelles d'étudier l'aspect constitutionnel des droits individuels et collectifs, le rôle futur et la composition du Sénat et d'autres arrangements constitutionnels compatibles avec le véritable fédéralisme.

Clark croit à une entente avec l'Alberta

par Réjean LACOMBE

Le chef de l'Opposition à la Chambre des Communes, M. Joe Clark, croit toujours possible qu'une entente intervienne entre le gouvernement de l'Alberta et les autorités fédérales sur le prix du pétrole canadien.

Au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL, hier, M. Clark a indiqué que c'était, dans les faits, les premières propositions sérieuses que le gouvernement fédéral faisait à celui de l'Alberta depuis décembre dernier.

"C'était dangereux pour le pays et fou pour Marc Lalonde d'attendre à dix jours seulement de l'expiration de la date limite où il devait y avoir entente, pour faire des propositions à l'Alberta", de dire le chef du PC.

Tout en blâmant les autorités fédérales d'avoir laissé aller les choses, M. Clark tente d'expliquer les raisons qui ont amené le gouverne-

ment Trudeau à agir de la sorte. "Le gouvernement Trudeau était peut-être occupé par d'autres choses, dit-il, ou encore il cherchait une confrontation".

Pour M. Clark, le dilemme pétrolier canadien ne repose pas uniquement sur une question de prix. "Il y a aussi, précise-t-il toute la question de la sécurité des approvisionnements. Actuellement notre dépendance vis-à-vis les pays étrangers a augmenté au cours des derniers mois. Nous sommes donc plus vulnérables aux changements politiques qui peuvent survenir dans les pays producteurs".

Pour le chef du Parti conservateur, l'autosuffisance du Canada en pétrole repose avant tout sur le développement des sables bitumineux. "C'est là, dit-il, la source la plus fiable pour le Canada". Ce projet, selon M. Clark, permettrait de créer pas moins de 55,000 emplois au Canada et "le Québec de même que l'Ontario en profiteraient", explique-t-il.

DES SYSTÈMES DE SON FORMIDABLES À DES PRIX FANTASTIQUES!..



Sansui

65 WATTS RMS par canal

- Syntonisateur Sansui T-80 AM-FM avec affichage numérique
- Amplificateur A-80, 65 watts RMS par canal, filtre aigu-grave, préamplificateur pour bobine mobile
- 2 haut-parleurs 65 watts - Basses fréquences 12", moyennes 5", hautes 3" - Acoustic 2612
- Table tournante à entraînement direct, stroboscope, car touche magnétique, semi-automatique. QT-58

PRIX SUPER SPECIAL \$888

Quantité: 12



PIONEER

Syntonisateur AM/FM Stéréo Pioneer TX-6500

Prix détail suggéré: \$269.95

PRIX SUPER SPECIAL \$159.95

Quantité: 12



PIONEER

Stéréo d'auto à cassettes AM/FM KP 2500

- Amplificateur égalisateur 60 watts 5 bandes
- 2 haut-parleurs Big Brite 3 voies

PRIX SUPER SPECIAL \$297



Cerwin-Vega!

75 WATTS RMS

3 voies - Basses fréquences 12", moyennes 5", hautes 3". Modèle 36R.

Prix détail suggéré: \$600 paire

PRIX SUPER SPECIAL \$299 paire

La Clef de Sol

2, rue St-Jean

524-8431



MARCEL PELCHAT

COIFFURE

Place Laurier - 651.34.34

Depuis 4 ans à Place Laurier Annick...



...vient enrichir notre équipe de son talent et de son expérience.

Annick coiffeur-designer Shampooing-Coupe-Brushing \$22.00

toujours le même prix

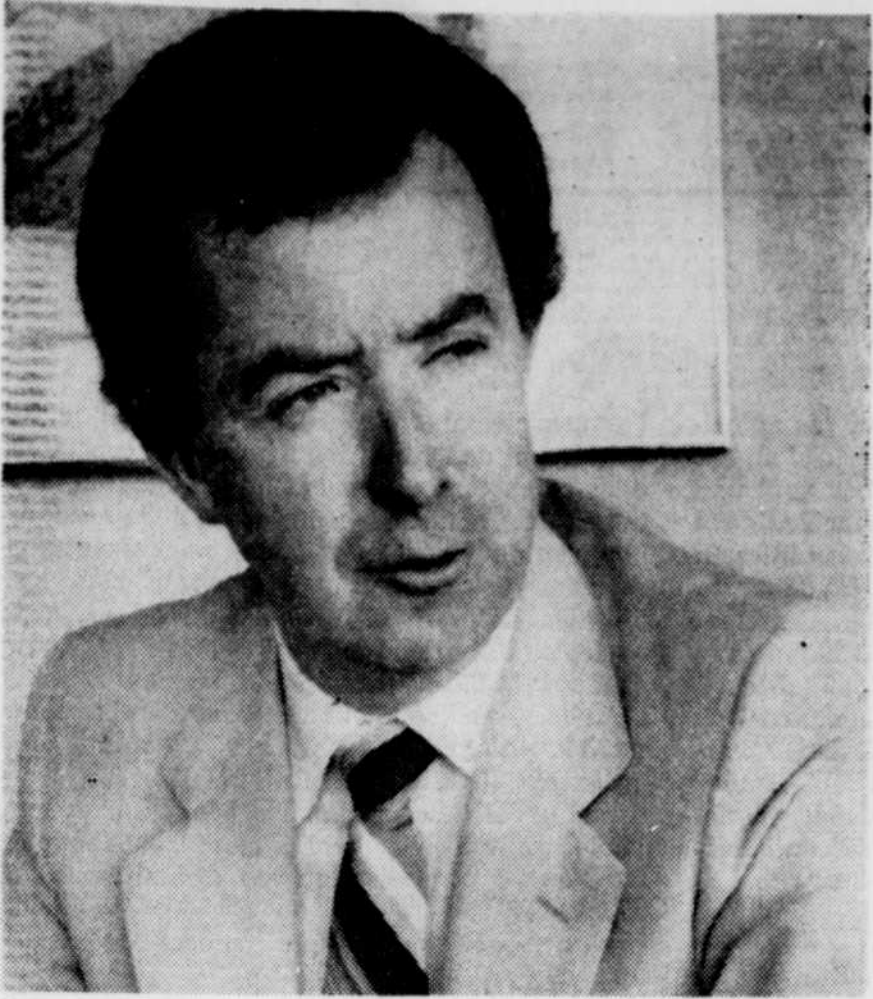
40¢

toujours le même horaire tv complet



plus

achetez votre exemplaire maintenant



M. Joe Clark lors de l'entrevue au SOLEIL.

Entrevue de Joe Clark au SOLEIL Il y a deux peuples au Canada

par Réjean LACOMBE

Tout en acceptant les principes de la dualité canadienne ou la reconnaissance des deux peuples fondateurs au Canada, le chef de l'opposition à la Chambre des communes, M. Joe Clark se demande s'il est absolument nécessaire que cette notion soit inscrite dans le préambule de la future constitution canadienne.

Au cours d'une entrevue de plus d'une heure qu'il a accordée au SOLEIL, hier, le chef du Parti conservateur (PC) a indiqué qu'il préférerait, pour sa part, utiliser l'expression "les peuples canadiens".

"Personnellement, dit-il, j'ai parlé des peuples fondateurs. J'ai aussi parlé d'un peuple québécois au cours des dernières campagnes électorales et comme premier ministre du Canada. Mais, je préfère utiliser les mots peuples canadiens."

L'ancien premier ministre du Canada a par ailleurs indiqué qu'il y avait des chances que la nouvelle ronde de négociations constitutionnelles débouche sur une entente. "Aujourd'hui toutefois, devait-il ajouter, je dois dire que je suis d'un pessimisme conditionnel."

Il a en outre indiqué au cours de ces entretiens largement dominés par les questions constitutionnelles:

- qu'il ne croyait pas que M. Pierre Elliott Trudeau discuterait, la semaine prochaine, avec la reine Elisabeth II et le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher du rapatriement unilatéral de la constitution canadienne;

- que si le premier ministre Trudeau tient un référendum national, il portera exclusivement sur des compétences relevant du gouvernement central;

- que la position constitutionnelle du PC, qui devait être connue à l'automne, a été reportée à l'an prochain. Entre-temps, le caucus des députés conservateurs a mis sur pied un comité spécial chargé d'étudier les questions constitutionnelles;

- et que le gouvernement Trudeau a des chances d'en arriver à une entente avec le gouvernement de l'Alberta sur l'épineuse question du pétrole.

Optimisme conditionnel

Même si M. Clark avoue tout de go qu'il y a des chances que les onze premiers ministres canadiens en viennent à une entente au niveau des négociations constitutionnelles, il se montre quand même fort peu enthousiaste.

"Aujourd'hui, avoue-t-il, je ne suis pas optimiste. Disons plutôt que je suis d'un optimisme conditionnel..." Or, ce conditionnel c'est avant tout le changement d'attitude du premier ministre Trudeau que M. Clark souhaite voir se produire.

"Je crois, dit-il, que la grande erreur du gouvernement Trudeau, c'est d'adopter la ligne dure dans les domaines autres que constitutionnel. Je crois que ce n'est pas là un moyen efficace pour créer une attitude positive chez les provinces."

Pour le chef de l'opposition, M. Trudeau doit faire preuve immédiatement de bonne volonté s'il veut véritablement en arriver à une entente avec les provinces. "C'est lui, de poursuivre M. Clark, qui doit démontrer aux autres premiers ministres qu'il a vraiment changé ses vues dans le but d'en arriver à l'établissement d'un fédéralisme renouvelé."

Le chef conservateur puise alors son pessimisme au niveau des indications qu'il possède à l'effet que l'attitude du premier ministre canadien n'a guère évolué.

La seule "note encourageante" que relève M. Clark, c'est l'inscription dans la liste des 12 points à négocier de la compétence sur les ressources sous-marines.

Rapatriement unilatéral

Par ailleurs, l'ancien premier ministre canadien indique qu'il n'a pas l'impression que M. Trudeau proposera quelque chose de spécifique à la reine Elisabeth II et à Mme Thatcher au chapitre du rapatriement unilatéral de la constitution canadienne.

"Mais, si jamais c'est le cas, mentionne M. Clark, je ne suis pas d'accord avec cette façon de procéder." Il base son opposition sur le fait que cette question n'a pas été discutée par les premiers ministres lors de leur rencontre il y a une dizaine de jours. "C'est une question qui demande la consultation" de préciser le chef conservateur.

Tout en reconnaissant que M. Trudeau a peut-être le pouvoir d'agir unilatéralement à la suite de l'adoption à la Chambre des communes d'une motion présentée par le député conservateur Bill Yurko et qui confie au gouvernement le mandat de rapatrier unilatéralement la constitution s'il n'y a pas entente entre les premiers ministres, M. Clark estime que ce rapatriement passe avant tout par la voie de la consultation.

Pour M. Clark, le rapatriement de la constitution revêt avant tout un caractère stratégique. "Je veux avoir la constitution ici, de dire le chef de l'opposition. Nous pourrions alors avoir plus de chance d'en arriver à une formule d'amendement, qui est la clé de tout."

Clark préfère la consultation au référendum

par Réjean LACOMBE

Advenant la possibilité que les prochaines négociations constitutionnelles aboutissent à un échec, le chef de l'opposition à la Chambre des communes, M. Joe Clark, favoriserait davantage la tenue d'une vaste consultation canadienne qu'un référendum pancanadien.

Cette consultation, dans l'esprit de M. Clark, serait menée auprès des différentes assemblées législatives provinciales et des représentants élus des autochtones, des municipalités canadiennes et ceux des représentants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

"S'il y a échec dans les négociations, de dire M. Clark dans une entrevue accordée au SOLEIL, je crois que l'on devrait considérer un tel système ou il y aurait place non seulement pour des paroles, mais aussi pour des votes sur les propositions constitutionnelles."

Tout en précisant qu'il n'aurait guère l'idée d'un référendum fédéral, le chef conservateur se dit toutefois encouragé par la manifestation récente du gouvernement fédéral d'inscrire dans une éventuelle liste de questions référendaires, les sujets qui relèvent de sa compétence.

Il explique que la position du

gouvernement central aurait été affectée par la récente décision de la Cour suprême du Canada touchant le Sénat.

On sait que le projet de loi 60 proposait certains changements dont l'un d'entre eux amenait des modifications unilatérales par le gouvernement dans le statut du Sénat. La Cour suprême a finalement donné raison aux sénateurs qui indiquaient que le Sénat était aussi une agence des provinces et non pas exclusive au gouvernement fédéral.

"Je crois, de dire M. Clark, que cette décision a changé les désirs du gouvernement Trudeau concernant les sujets devant être soumis à un référendum. S'il y a un référendum fédéral qui touche exclusivement des questions fédérales, je crois que c'est moins menaçant qu'un référendum fédéral qui amènerait les Canadiens à se prononcer sur des questions qui touchent les juridictions provinciales."

Mais même si ce référendum fédéral à une portée limitée, M. Clark estime que l'étape à franchir advenant un échec des pourparlers serait cette vaste consultation auprès des personnes légitimées à prendre des décisions. Cette façon de procéder aurait pour but, selon le chef du PC, d'en arriver à une sorte de conciliation au niveau des propositions constitutionnelles.

La position constitutionnelle du PC connue... l'an prochain

par Réjean LACOMBE

Ce n'est que l'an prochain que la position constitutionnelle qui sera défendue par le Parti conservateur sera officiellement connue. Le sénateur Arthur Tremblay qui avait été chargé par M. Joe Clark, alors premier ministre du pays, de rédiger un tel document ne pourra pas remettre comme prévu son travail dès cet automne.

Au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL, le chef du PC a expliqué ce retard en disant que "quand on est le gouvernement, il y a des choses qui sont plus faciles à réaliser".

Toutefois, le chef de l'opposition a indiqué qu'entre-temps, il avait créé un comité spécial au sein de son caucus de députés. Ce comité est chargé d'étudier les questions constitutionnelles. Il est présidé par l'ancien ministre conservateur, M. Jake Epp.

Trois autres sous-comités ont également été mis sur pied. Il s'agit du comité qui étudiera la question du partage des pouvoirs. Il est pré-

sidé par l'ancien ministre Dave Crombie. Le deuxième analysera les droits constitutionnels et les questions légales. Il est présidé par l'ancien ministre Ray Hnatyshyn. Finalement, le dernier comité présidé par l'ancien ministre Perrin Beatty, se penche sur les questions touchant les institutions.

M. Clark a précisé que le sénateur Tremblay était étroitement associé aux travaux de ces différents comités. "En outre, de préciser le chef du PC, nous avons l'intention d'impliquer dans ces discussions, certains de nos candidats au Québec."

Ainsi, trois d'entre eux siègeront au sein des différents sous-comités. "Il est essentiel, de dire M. Clark, que le point de vue du Québec soit reflété dans nos délibérations".

Toutefois, le chef conserva-

teur a indiqué qu'il ignorait encore la date de publication de la position du PC qui émanera de ces discussions. "Nous voulons, dit-il, qu'avant de publier ce document il soit soumis à des discussions au sein du caucus du parti et possiblement aussi d'un caucus élargi qui regroupera les anciens candidats conservateurs".

Cependant, M. Clark refuse de croire que la position constitutionnelle du parti arrive trop tard. "J'ai pris une approche différente de celle de M. Trudeau alors que j'étais premier ministre", de dire M. Clark.

"M. Trudeau, poursuit-il, a toujours publié ses positions constitutionnelles. Il a toujours parlé de principes et d'objectifs. Mais, il n'a pas fait beaucoup dans le concret."

Le chef du PC explique

alors que son approche consistait à identifier les questions où il était possible qu'une entente intervienne avec les représentants provinciaux. "Effectivement, dit-il, nous avons conclu des accords au niveau des loteries, des ressources sous-marines et même au niveau des questions ayant une incidence constitutionnelle comme celle des Gens de l'air".

Il n'hésite pas alors à comparer sa performance à celle de son vis-à-vis, M. Trudeau. Il indique que son gouvernement avait fait plus en six mois que celui de M. Trudeau en 11 ans, au niveau des ententes avec les provinces.

"Il y a, de dire M. Clark, une différence entre l'approche de M. Trudeau et la mienne. Il utilise la menace et moi j'utilise la persuasion."

Pensée du jour

"Le canon est un instrument utilisé dans la rectification des frontières."

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Christophe
839-7914

TERRE A
GAZON
PRÉPARÉE

TERRE A JARDIN
*TERREAU SPECIAL

REP.: tourbe Manderley

626-2930
Pépinière Bourbeau

PAYSAGISTES
Gisèle G. GAGNON, Michèle G. DES MARS
PLANTATION DE GROS ARBRES,
PLANS, TERRASSEMENT, GAZON,
MURS, EXECUTION SOIGNEE
623-1455



Motoculture
Moderne inc.

INTÉRESSÉ AUX ANIMAUX?

Vous êtes un éleveur de Chinchillas en puissance. Ceux qui font l'élevage de Chinchillas à domicile sont les principaux fournisseurs de fourrures en Amérique du Nord. Ces animaux se domestiquent bien. Ils sont végétariens, se nourrissent de foin et de grains. Robustes et nocturnes, ils s'adaptent facilement à la plupart des milieux. Les Chinchillas sont bien disposés et tout-à-fait sans odeur. Ce sont des animaux extrêmement propres et d'excellents parents pour leurs petits. Donc, si vous aimez les animaux, si vous avez du temps et l'espace nécessaire et si vous voulez un commerce à temps partiel, nous avons le financement pour vous permettre de devenir éleveur dans l'industrie des Chinchillas. On a besoin d'éleveurs. La demande de fourrures dépasse considérablement l'offre. Nous garantissons la viabilité et la reproduction des animaux. Le prix de vente est garanti par contrat.

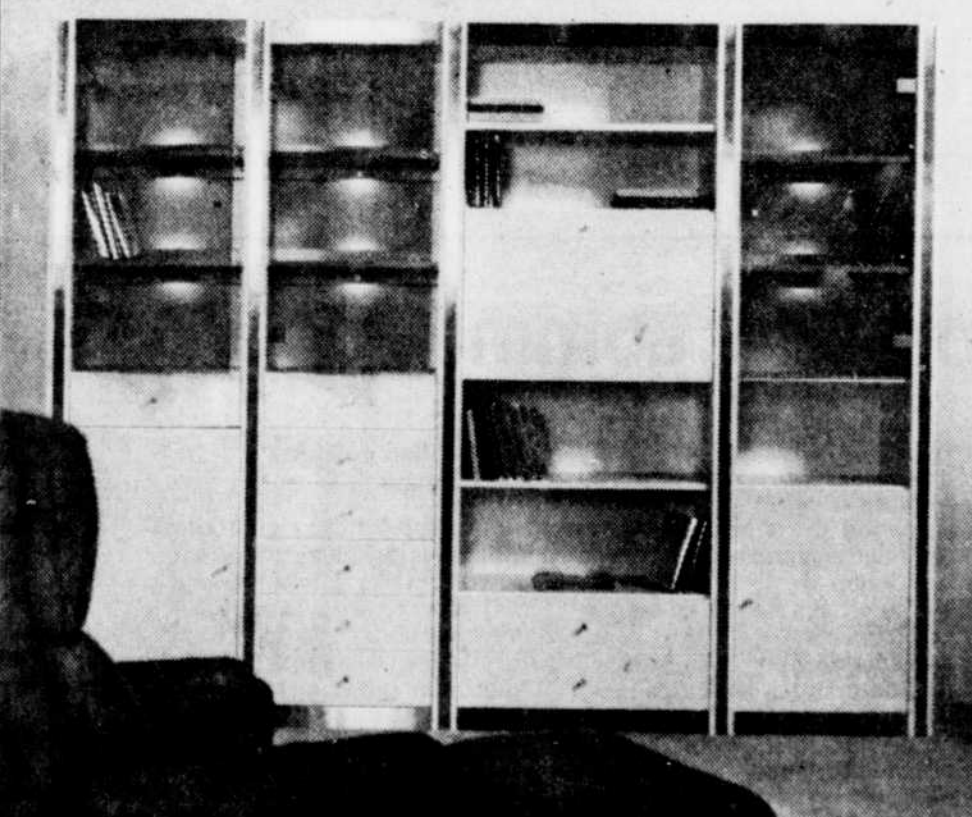


Chinchilla Nord-Américain
(Québec) C.P. 268
St-Amable, Qué. J0L 1N0

Je désire plus de renseignements, sans obligation, sur l'élevage des Chinchillas:

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Comté _____
Code postal _____
Tél. (avec code) _____

F-25



Le meuble: un symbole à votre image

Composez selon votre espace la bibliothèque mélamine beige et laiton. Choisissez les unités de rangement modulaires selon vos besoins. Le mur de rangement tel qu'illustré est à prix spécial: \$1495. C'est un produit de la recherche canadienne en design.

universdécor

Nouvelle adresse:
à l'intersection Henri IV et boulevard Hamel
Tél: 872 2321

LA MAISON

MAISONNEC

(418) 839-6707

(418) 872-4710

(418) 338-4521

A VENDRE: RESIDENCE EXCEPTIONNELLE TOUT PRES DE QUEBEC



LA RESIDENCE: 75x32 - LE GARAGE: 60x30
LE TERRAIN: 100.000 P.C.
LA SITUATION: BORD DU LAC ET CHEMIN
AMENAGEMENT GENERAL: TOUT Y EST DANS UN RAYON
DE 8 KM. SKI, GOLF, PECHE, CHASSE, TENNIS

Il serait difficile de vous décrire en quelques lignes cette magnifique propriété, mais sur un simple appel, nous nous ferons un plaisir de vous fournir tous les détails.

Du propriétaire: (418) 653-7601, 525-7418

LES
EMBELLISSEMENTS
PAYSAGERS C.E.R. INC.
524-8070

...vous offrent leurs services!

- Traitement chimique contre les insectes et les maladies.
- Emondage et abattage.
- Evaluation gratuite.

91, Dorchester
sud, #4296
Québec,
G1K 5Y5



CERAMIQUE DECOR

4220, 3e Avenue ouest - 627-0122

IMPORTATEUR
DISTRIBUTEUR
Place Laurier
653-2903

ARMOIRES DE CUISINE

Le plus vaste choix de carreaux de céramique en magasin.

Venez admirer les dernières créations dans la céramique et les accessoires.



éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:

Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:

Claude Beauchamp

Président et directeur général:

Paul-A. Audet

Directeur de l'information:

Claude Masson

Vice-président et trésorier:

Charles-A. Poulin

Directeur de l'édition:

Marcel Pélipin

Une session historique

Profondément marquée par l'enjeu référendaire, la session qui vient de prendre fin à Québec porte déjà la marque de l'histoire, bien qu'il faudra attendre quelques années avant d'être en mesure de lui coller l'étiquette appropriée.

Les Québécois ont-ils résolument orienté leur avenir dans une direction dont plus personne ne les fera dévier, ou ne se sont-ils au contraire accordés qu'un autre répit avant de donner l'assaut final à un régime que leurs dirigeants se sont plu à contester avec plus ou moins de bonheur depuis 20 ans?

De la réponse à cette question dépend en bonne partie le sort d'un gouvernement qui digère sa défaite référendaire et le sens qu'on donnera dans l'avenir à cet événement. Pour l'instant, il ne fait pas de doute que l'équipe Lévesque sort ébranlée de ces quinze mois de débats angoissants et cherche un terrain plus propice pour garder le gouvernement, à défaut de pouvoir relancer son option.

La place écrasante qu'a prise le débat constitutionnel a relégué au second plan le cours régulier des affaires de l'Etat. C'est à peine si les citoyens ont pu constater, au fil des mois, la mise de l'avant de diverses mesures dont le caractère audacieux et novateur ne fait aucun doute, bien que leur application trop

récente n'autorise pas encore un bilan définitif. C'est particulièrement le cas dans le domaine agricole, où la protection du sol arable et une loi générale de l'aménagement bouleverseront des habitudes plus que centenaires. L'objectif poursuivi est certes de protéger le milieu physique sur lequel s'appuie la société québécoise pour assurer son progrès. Dans la pratique, cela exigera des dirigeants politiques beaucoup de souplesse afin d'éviter que la bureaucratie ne vienne obscurcir un objectif louable en soi.

Sur le plan social, la loi sur la santé et la sécurité au travail de même que la loi sur les normes minimales de travail constituent des étapes importantes vers un meilleur équilibre entre les valeurs humaines et les contraintes d'une économie industrielle. Cet objectif, que rejoignent aussi certaines mesures touchant l'habitation et le soutien aux plus démunis, a été maintenu par le gouvernement, en dépit de la vigoureuse opposition de certains milieux syndiqués et l'impatience parfois tumultueuse des mouvements plus radicaux de la société.

Malgré une politique générale axée sur la réforme, le gouvernement n'a quand même pas été capable de répondre à plusieurs attentes des citoyens, pour une raison qu'il persiste à camoufler: l'économie ne lui permet guère de faire mieux.

Les querelles permanentes avec les autorités fédérales touchant les transferts d'argent pour des projets initiés par Québec sont une belle illustration de l'impasse financière dans laquelle se trouvent les deux Trésors publics. Si Ottawa se fait tirer l'oreille pour contribuer à une relance économique qui tarde, c'est tout bêtement parce que sa marge de manoeuvre rétrécit d'année en année. Si, par ailleurs, Québec doit se contenter de ne saupoudrer que quelques maigres millions ici et là, par le biais du programme OSE ou l'appui au secteur agro-alimentaire et forestier, c'est tout simplement parce qu'il ne peut réclamer du contribuable un effort additionnel.

Le premier ministre Lévesque a eu le courage d'expliquer de claire façon ce dilemme gouvernemental lors de l'adoption de lois spéciales pour mettre fin aux grèves du secteur public. Mais cette vérité, on a plutôt tendance à la camoufler, en renvoyant la balle à d'autres gouvernements. En réalité, la session qui prend fin n'a pas permis de tenir le débat qui s'impose sur la capacité financière des Québécois. Outre que la question référendaire a occupé le devant de la scène, une certaine pudeur empêche le gouvernement de dire les choses telles qu'elles sont.

Un récent rapport faisait état de déboursés de plus d'un milliard de dollars au seul titre de

l'assurance-maladie. Le débat entourant le financement de l'éducation a permis de constater dans ce secteur également une montée inquiétante des coûts. Les groupes de pression, l'opposition libérale en tête, ne cessent de réclamer des budgets plus généreux pour les citoyens défavorisés. L'industrie et le milieu agricole multiplient eux aussi les pétitions pour soutenir de l'Etat des appuis financiers accrus. Il faudra bien que tôt ou tard, et préférablement bientôt, le gouvernement ait le courage de présenter les choses telles qu'elles sont. La brutale réalité, c'est que le chômage chez les jeunes grimpe de façon inquiétante, que l'industrie de la construction ne réussit pas à reprendre son rythme de croisière, que la récession américaine nous menace dès l'automne.

Si le gouvernement Lévesque décide de poursuivre son mandat jusqu'au bout, c'est à cette priorité qu'il devra s'attaquer, en devisant, de concert avec Ottawa, un train de mesures visant à stimuler l'entreprise privée. Les réformes sociales, si audacieuses soient-elles, tomberont vite dans l'oubli si elles deviennent la seule consolation des chômeurs.

Le référendum passé, le gouvernement doit réapprendre à gouverner.

Marcel PÉPIN

L'éducation du choix

Depuis qu'Ottawa a manifesté son intention de "décriminaliser" la possession de la marijuana, des tollés de protestations se sont élevés, un peu partout au pays, sous le motif principal qu'un tel amendement à la loi pourrait laisser croire que la mari n'est pas nocive.

Au cours des dernières années, 90 pour 100 des condamnations l'ont été pour simple possession, ce qui entraîne un dossier judiciaire. Ces circonstances semblent donc inciter le législateur à vouloir ainsi éviter la surmultiplication des "dossiers". Il reste à voir ce qu'une telle initiative peut donner. Mais elle ne résoudra pas, en tout cas, le problème fondamental lui-même.

En fait, la meilleure et peut-être la seule façon de s'attaquer à ce problème est, comme l'affirmait, il y a quelques années, la Commission LeDain, la prévention.

A répéter une telle assertion, on n'allume certes pas un gros pétard. Mais c'est probablement ce sur quoi il peut y avoir consensus, les véritables conséquences de la consommation de la mari demeurent toujours très problématiques tant pour les scientifiques que pour les ingénieurs du comportement humain.

Il y a d'ailleurs fort longtemps que l'on a fait de même pour les fumeurs et les buveurs. Mais on sait combien les résultats de cette dernière lutte sont demeurés mi-

nables jusqu'à ce que l'on ait mis en exergue les effets nocifs de la cigarette et de l'alcool.

Cela n'empêche pas, bien sûr, nombre de personnes de fumer et de boire. Mais on est au moins informé sur ce qu'on est susceptible de mourir un jour...

On se demande alors pourquoi, à plus forte raison, on n'a jamais fait de même pour la marijuana et la drogue en général, surtout lorsqu'il est connu que les dangers que présentent certaines drogues sont tout simplement mortels.

Aucune loi, si parfaite et si appropriée soit-elle — c'est presque une lapalissade de le dire — ne peut avoir un effet dissuasif comparable à une information exacte et éclairée sur les effets de la drogue pour tenter d'en détourner les usagers. Il existe là le potentiel d'un vaste programme d'éducation qui ne pourra jamais compenser toutes les législations, les méthodes coercitives ou les cliniques imaginables.

Voilà pourquoi le premier devoir de l'Etat, qui est de protéger la société, s'inscrit, à ce sujet, dans l'obligation de mettre à la disposition de la collectivité tous les équipements sociaux aptes à favoriser une éducation sociale qui vise à développer chez l'individu le sens critique dont il a besoin, face à ce problème, une éducation du choix. Le reste n'est que coups d'épée dans l'eau.

Paul LACHANCE



point de vue

L'Europe économique et politique après le sommet de Venise

par Roger DEHEM

(collaboration spéciale)

D'un mois à l'autre, la Communauté européenne est passée d'une dangereuse crise de désunion à une cohésion renouvelée.

La question de la contribution britannique au fonctionnement de la Communauté des Neuf avait failli déchirer celle-ci. Le pire a été évité par le compromis négocié à Bruxelles à la fin mai. Pour les deux années à venir, la contribution britannique sera réduite de près de deux tiers, les Allemands acceptant d'assumer 40 pour 100 de cette diminution.

Le problème agricole

Le compromis financier a permis de débloquent le dossier agricole. Mrs. Thatcher ayant refusé son accord à une hausse des prix agricoles de 5 pour 100, tant qu'elle n'aurait pas obtenu satisfaction sur le plan financier, la politique agricole était menacée de paralysie. Chaque année, la négociation des prix agricoles entre les Neuf est une échéance difficile, les intérêts nationaux en présence étant fort divergents. Pour la France,

la politique agricole commune est fort profitable: elle assure à ses agriculteurs des prix fort rémunérateurs bien au-dessus des prix mondiaux.

Favorable aux agriculteurs, la politique agricole communautaire est fort coûteuse pour les consommateurs et les contribuables. Son coût financier actuel se monte à quelque vingt milliards de dollars par an. Ces argents sont en bonne partie consacrés au stockage de surplus et à la subvention d'exportations vers les pays tiers. Ainsi, le beurre vendu dernièrement à l'URSS fut subsidié à raison de plus de trois dollars le kilo. Cette politique est manifestement irrationnelle, en ce sens qu'elle coûte beaucoup plus à l'ensemble de la population qu'elle ne rapporte aux agriculteurs qu'elle est censée aider.

En outre, elle avantage surtout les grandes exploitations bien gérées, alors qu'elle n'allège que peu la misère dans les régions rurales déshéritées. Cette politique est particulièrement onéreuse pour la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Jusqu'à leur entrée dans le Marché commun, les Anglais importaient leurs aliments des sources

les moins chères: Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Danemark, alors que leurs propres agriculteurs, peu nombreux, recevaient des subventions gouvernementales qui leur garantissaient un certain niveau de revenu.

Cette politique était la plus favorable aux consommateurs, et ne coûtait que relativement peu aux contribuables. Actuellement, au contraire, les consommateurs britanniques doivent acheter au prix fort imposé par la Communauté, et, en outre, à titre de contribuables ils sont appelés à financer l'entrepôt et la vente à perte des surplus. Tandis que les cultivateurs allemands, relativement plus nombreux que les Britanniques, tirent avantage des prix élevés, les contribuables allemands supportent la grosse part du fardeau financier de cette politique. L'Allemagne et la Grande-Bretagne sont les principaux protagonistes d'une réforme profonde, ou d'une refonte radicale, de la politique agricole, par ailleurs si chère aux Français.

Ouverture ou fermeture de la Communauté?

Après l'inquiétude causée

par l'intransigence de Mrs. Thatcher, le président Giscard d'Estaing a remis en question l'accession de nouveaux membres à la Communauté. Le traité d'admission de la Grèce étant déjà signé, il s'agirait de retarder l'admission du Portugal et de l'Espagne. Ces pays exportateurs de denrées agricoles (notamment de vin) risquent de peser lourd dans la politique agricole commune.

En outre, l'accession de ces pays encore relativement peu développés serait normalement assortie de clauses financières et commerciales qui devraient faciliter l'adaptation et le développement de leur industrie. La Communauté des Neuf se verrait dès lors imposer des fardeaux supplémentaires, alors que ses problèmes actuels sont devenus complexes dans leur administration et leur négociation, et leurs solutions de plus en plus onéreuses.

Bien que marquée d'un sage réalisme, la suggestion du président Giscard fut mal reçue en Allemagne, apôtre résolu d'une Europe unie et libérale, mais aussi ouverte.

Affirmation politique de l'Europe

La solution au moins temporaire des problèmes financiers aigus qui divisaient les partenaires européens jusqu'à il y a trois semaines, a permis à ceux-ci de se concentrer sur les questions politiques à leur rencontre à Venise.

Ayant, grâce au Marché commun, accédé à un niveau élevé de bien-être matériel, les Européens sont de plus en plus obsédés par les dangers politiques et militaires qui obscurcissent leurs horizons. Ils sont particulièrement préoccupés par le Moyen-Orient dont ils sont plus dépendants que les Etats-Unis.

L'enlèvement des initiatives américaines en Palestine et en Iran ne peut laisser les Européens indifférents. Ceux-ci ne peuvent, non plus, accepter de jouer un rôle purement passif de soumission aux directives de Washington. Il en est de même du domaine des relations avec le bloc soviétique. Plus que quiconque, les Européens éprouvent de l'angoisse face à la puissance militaire soviétique. Aussi ont-ils naturellement

tendance à tout faire pour éviter que des gestes téméraires de part ou d'autre ne déclenchent de crise fatale.

Dans le passé, la France s'était distinguée par sa démarche indépendante à l'égard de Washington. Récemment encore, le président Giscard prit l'initiative non concertée de rencontrer M. Brejnev à Varsovie, sans résultat utile d'ailleurs.

Le message le plus significatif transmis par le sommet de Venise est, sans doute, l'affirmation d'une cohésion politique de plus en plus effective des trois Grands européens. Après l'échec de Varsovie et le succès de Venise, l'on voit s'esquisser l'ère des politiques étrangères purement nationales dans les domaines importants, en Europe occidentale. Mrs. Thatcher et Helmut Schmidt semblent avoir réussi à orienter la politique communautaire, et donc celle de la France, dans une direction qui soit parallèle, et dans une action qui soit complémentaire, à celle des Etats-Unis. Ce serait de bon augure.

M. R. Dehem est professeur à l'université Laval.

La peur règne chez les vendeurs d'autos de Québec

par Jacques DALLAIRE

Des conseillers (vendeurs) en automobile à l'emploi de concessionnaires de la région de Québec vivent depuis des mois, dans un climat de peur, depuis qu'ils ont décidé de se syndiquer et de négocier une première convention collective de travail.

C'est du moins ce qu'a indiqué, le président de l'Union des vendeurs d'auto-

biles, local 1974 (PTQ), M. Ernest Fides, alors qu'il s'apprêtait jeudi, devant un médiateur du ministère du Travail, à poursuivre les pourparlers sur les clauses normatives du projet de convention des conseillers de la firme Automobiles Inc., elle-même représentée par Me Jean Beauvais.

Depuis 1967, c'est la quatrième tentative de syndicalisation des conseillers chez

les concessionnaires automobiles de la région de Québec.

La percée s'effectue présentement, outre Automobiles Inc., chez J.D. Chevrolet, Gilles Bédardautos, Denis Pépin autos, Laurier automobiles, Morin GMC, Maurice Lahoud Ford, Tanguay automobiles et chez Turmel automobiles Inc.

Environ 110 conseillers sont actuellement impliqués

et on en compte 1 000 selon l'union, sur le territoire de l'agglomération urbaine de Québec.

Tactiques

D'après M. Fides et des conseillers rencontrés, hier par LE SOLEIL, les propriétaires des entreprises se livrent à toutes sortes de tactiques pour décourager la syndicalisation de leurs conseillers.

Des conseillers affirment se faire couper l'herbe sous le pied par des membres de la famille immédiate des propriétaires, quand ce ne sont pas les directeurs de ventes qui tentent de leur saper un client, rongeant ainsi leurs revenus.

Plusieurs, selon l'union, ont perdu leurs privilèges (voitures en location, allocation de 60 gallons d'essence par mois, etc.), quand l'em-

ployeur n'a pas tout bonnement procédé à des mises à pied, en invoquant le manque de travail, pour réintégrer ensuite le personnel quelques semaines plus tard, devant la menace du syndicat de recourir à une injonction pour atteindre aux dispositions du code du travail.

Formation de compagnies

La situation est particulièrement tendue, selon l'union, chez Denis Pépin autos, depuis le début de janvier, où les conseillers affectés à la vente de voitures neuves auraient été "forcés" de se former en compagnie, de crainte de perdre leur emploi.

Sur 20 conseillers chez Denis Pépin autos, 17 formeraient chacun une compagnie, trois conseillers en composant une autre.

Ce faisant, ces conseillers ont abdiqué tous leurs droits d'employés, selon l'union des vendeurs qui entend débattre la question devant le Tribunal du travail.

S'administrant elles-mêmes, ces multiples compagnies à l'intérieur d'une compagnie ne profitent plus en effet du versement de 4 pour 100 du salaire qu'effectuait l'employeur, pour les vacances, en outre, elles ne touchent plus la contribution patronale aux différents autres programmes (assurances, régime des rentes, régime de retraite, etc.).

De plus, les conseillers doivent soigneusement voir, comme compagnie, à prélever les impôts provinciaux et fédéraux.

Le même manège aurait été tenté, selon des informations recueillies par LE SOLEIL auprès de conseillers qui ont tenu à garder l'anonymat pour des raisons évidentes, chez plusieurs autres concessionnaires de la région de Québec.

Chez Gilles Bédardautos, à Lévis, existait le service de ventes MGB, regroupant les "employés" conseillers, mais dernièrement a été formée la compagnie Serge Fleury Inc.

Chez Denis Pépin autos, l'affaire est d'autant plus délicate et représente une cause en or devant le Tribunal du travail, selon l'union des vendeurs, qu'aucun des 20 conseillers formés en compagnie n'a démissionné du syndicat!

Enquête du revenu?

Il est possible, sinon probable, par ailleurs, selon des informations obtenues par LE SOLEIL, que les ministères provincial et fédéral du Revenu mènent des enquêtes pour juger de la légalité des compagnies formées chez des conseillers.

Un porte-parole du ministère du Revenu du Québec a expliqué qu'il aurait d'abord fallu qu'on demande au ministère de statuer sur ces compagnies, c'est-à-dire de

les reconnaître ou non, avant d'aller plus avant.

Ce même porte-parole a noté que dans le cas des compagnies en question, cette procédure n'a pas été suivie, avec le résultat que les conseillers "risquent" de toujours être reconnus comme salariés, au sens de la loi.

Que pourrait-il se produire, si ces compagnies ne devaient pas être reconnues par le ministère? Les conseillers en vente d'automobiles sont considérés comme étant des employés "à commission", donc obligés de produire une déclaration de revenus au ministère à tous les trois mois. A défaut, une pénalité de 15 pour 100 sur le montant d'impôt non déclaré est imposée.

Si une compagnie n'est pas reconnue, celui ou ceux qui la forment risquent une pénalité de 10 pour 100 sur le montant d'impôt non retenu, en outre d'un intérêt de 10 pour 100 sur ce même montant, plus une autre pénalité de 10 pour 100 sur le montant d'impôt qui n'aurait pas été remis en temps au ministère.

Selon le porte-parole du ministère, la formation de compagnies à l'intérieur d'entreprises existantes est un "vieux truc" qui était disparu depuis quatre ou cinq ans, mais c'est un phénomène que le ministère ne tardera pas, semble-t-il, à étouffer dans l'œuf, s'il menace de se propager de nouveau.



Le Soleil, Gilles Lafond

La rivière Montmorency, dans le secteur nord (Sainte-Thérèse) de Beauport, est devenue le cimetière de plusieurs véhicules volés ou portés disparus. Jusqu'ici, la sûreté de Beauport aidée des plongeurs de la Sûreté du Québec en a retiré trois automobiles, un 4 x 4 et deux motocyclettes. La SQ projette de fouiller davantage cette partie de la rivière.

La police fait une "belle pêche" de véhicules volés dans la Montmorency

par Roch DESGAGNE

En, moins d'un mois, la sûreté municipale de Beauport a "pêché" quatre véhicules et deux motos de la rivière Montmorency, près de l'usine de pompage.

Hier, avec la collaboration des plongeurs de la Sûreté du Québec, les membres du département des enquêtes ont retiré des eaux de la rivière une Datsun de couleur verte. Il s'agissait du quatrième véhicule repéré par les policiers de Beauport depuis quelques semaines.

Dans la plupart des cas, il s'agit de voitures volées que des malfaiteurs ont voulu faire disparaître par malin plaisir ou autrement. Aucun

de ces véhicules ne semble avoir servi à des vols ou à des méfaits quelconques au cours des dernières semaines.

Les policiers n'ont aucune idée précise quant aux raisons qui ont poussé des individus à noyer ces véhicules. L'enquête que dirige le lieutenant Jacques Boivin, du service des investigations, déterminera les raisons exactes de ces camouflages d'automobiles.

Selon le sergent-détective André Flamand, dans un cas particulier, il s'agirait d'une disparition douteuse planifiée par le propriétaire d'un des véhicules. Le détective dit avoir des doutes sérieux en ce sens.

Il y a quelques jours, le détective Flamand a enquêté dans deux autres découvertes de véhicules submergés.

Les automobiles sont lancées dans la rivière Montmorency, à l'extrémité de la rivière de la Sérénité, tout près de l'usine de pompage

de la municipalité.

Les policiers de Beauport ont retrouvé jusqu'ici des voitures de modèle assez récent, dont un 4 x 4. Les recherches effectuées hier étaient dirigées par le détective Gérard Miller. Les chercheurs ont sorti de la rivière

une automobile Datsun de couleur verte.

Il semble que la Sûreté du Québec va poursuivre ses opérations de plongée dans la rivière Montmorency, dans l'espoir de retrouver d'autres véhicules rapportés comme disparus.



L'été maximum au prix minimum

Une chaise pour le jardin, structure métallique. Siège et dossier en plastique. Empilable pour l'entreposage: chacune ou 4 pour \$145.

zip le prêt-à-apporter du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV tél. 871 2221

À Québec

On a l'air de dire

Bonjour!

Tourisme Québec

Votre toit coule?

Consultez-nous

JOUR 524-8714 SOIR 822-0423

Spécialité: Réparons tous genres de toitures

ESTIMATION GRATUITE TRAVAIL GARANTI

PLOURDE & FRERE ENR.

114, des Résurgences, Boischatel.

Clinique d'optométrie de Charlesbourg

Carrefour Charlesbourg 8500, boul. Henri-Bourassa Suite 238

623-5409

SERVICES PROFESSIONNELS COMPLETS

- Examen de la vue
- Choix de montures
- Verres de contact

Ouvert 5 jours et 4 soirs: Lundi, mardi, jeudi, vendredi

LEONARD NOËL, B.A., O.D. MARIE-FRANCE RIOUX, O.D.

VENTE

23e ANNIVERSAIRE

TISSUS IMPORTES SEULEMENT

40%

DE REDUCTION SUR TOUS LES TISSUS EN MAGASIN (sauf les doublures)

25%

SUR L'ULTRA-SUEDE

Toutes les cartes de crédit acceptées - Stationnement facile

LOEWIG

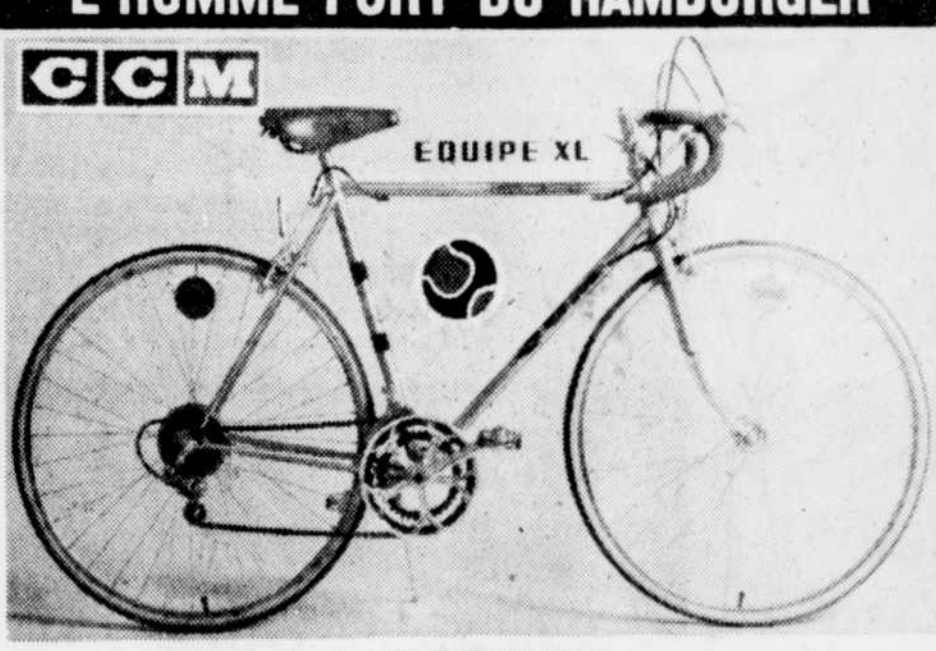
52, Côte de la Fabrique, Québec - Tél.: 692-2263

Heures d'affaires: de 9h30 a.m. à 5h30 p.m.

PARTICIPEZ CHAQUE SEMAINE AU "CONCOURS-VACANCES"



"L'HOMME FORT DU HAMBURGER"



-A GAGNER- 6 BICYCLETTES CCM

MODELE EQUIPE XL - 10 VITESSES - DAME OU HOMME avec assurance d'un an contre le vol

2 GAGNANTS CHAQUE SEMAINE JUSQU'AU 10 JUILLET

CHAQUE COUPON DE CAISSE DONNE DROIT A UNE CHANCE! TIRAGE LE JEUDI SOIR A 18H. AUX RESTAURANTS DE LA PREMIERE AVENUE ET DU BOULEVARD HAMEL

COUPON CHANCE GRATUITE

A GAGNER: 6 BICYCLETTES CCM 10 VITESSES

Nom

Adresse

Ville Tél.

Déposez ce coupon au plus tôt pour être éligible au tirage du 26 juin.

• 435, boul. Hamel
• 3417, 1re Avenue
• 1028, rue St-Jean

DECOUPEZ CE COUPON ET OBTENEZ UNE CHANCE GRATUITE!

Venez le déposer au plus tôt pour être éligible au prochain tirage, jeudi 26 juin à 18h.

MacEachen refuse de faire pression sur les banques

OTTAWA (PC) — Après avoir refusé de discuter de la situation aux Communes, M. Allan MacEachen a confié à un journaliste, hier, qu'il n'avait aucun contrôle sur les taux d'intérêt imposés par les banques et qu'il ne tenait pas à répondre pour elles de leur façon de se comporter.

Plus tôt dans la journée, deux députés de l'opposition avaient demandé au ministre des Finances d'obliger les banques à diminuer leur taux d'intérêt, à la suite de la baisse du taux d'escompte de la Banque du Canada.

Plusieurs banques ont baissé leur taux préférentiel à 13.25 pour 100 en apprenant, jeudi, que le taux d'escompte descendait à 10.67 pour 100.

Trop élevé

Le député néo-démocrate Ray Skelly a affirmé aux Communes que l'écart entre le taux d'escompte et le taux d'intérêt imposé par les banques était le plus considérable jamais vu.

M. Skelly a accusé les banques de pressurer les consommateurs à un moment où elles continuent à faire

d'énormes profits.

Le député conservateur Robert Corbett a fait remarquer, quant à lui, que les banques avaient rapidement augmenté leurs taux d'intérêt, dans le passé, mais qu'elles n'étaient pas aussi rapides pour les baisser maintenant.

Un porte-parole des banques, cependant, a expliqué que les taux d'intérêt des prêts étaient déterminés beaucoup plus par les taux payés pour les comptes d'épargne et les dépôts à terme que par le taux d'escompte de la Banque du Canada.



M. Jean HALLEY

Aluminium: Halley fortement contesté

par Claude VAILLANCOURT
envoyé spécial du Soleil

TADOUSSAC — L'orientation de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA) a été violemment prise à partie jeudi, à l'occasion du quatrième congrès de l'organisme à Tadoussac.

Prenant la parole lors de l'examen, en comité plénier, du rapport moral du président Jean Halley, le nouveau président du syndicat des employés de l'usine d'Alma, M. Raymond Rousseau, a déploré le manque de perspective du rapport du président Halley.

"J'aurais aimé que le président Halley traite des répercussions de la loi sur la sécurité et la santé au travail dans notre milieu. J'aurais aimé que notre président nous parle des revendications des autres camarades des trois ou quatre autres centrales syndicales québécoises, j'aurais aimé que le président Halley dise à notre employeur, la compagnie Alcan, qu'on n'est pas d'accord pour une multiplication des contrats de sous-traitance".

M. Rousseau est connu comme un militant fervent du retour des syndiqués de l'aluminium au sein de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Il vient tout juste d'être élu à la tête du deuxième plus important syndicat de la fédération.

De son côté, le porte-parole des quelque 50 policiers à l'emploi de l'Alcan, M. Arthur Bonneau, a clairement laissé savoir, lui aussi, que son

syndicat allait se désaffilier des rangs de la FSSA si le statu quo est maintenu, à brève échéance, dans l'orientation de l'organisation syndicale. Il dit que le rapport de M. Halley manque de contenu et est rédigé dans un style inacceptable pour le mouvement syndical, compte tenu des attaques qu'il formule.

La même argumentation est venue de la part de quelques syndiqués de l'usine de Jonquière qui déplorent eux aussi l'absence d'une plate-forme de revendications dans le rapport de M. Halley.

"Le rapport de M. Halley attaque ceux qui ne sont pas dans sa ligne de pensée", a dit M. Alain Proulx. Son collègue, Paul-André Lapointe, soutient lui que le président Halley s'en prend à l'aile progressiste de la fédération alors qu'il devrait plutôt s'intéresser à ce qu'il définit comme le principal créateur de division dans les rangs des travailleurs soit des ententes qui ne correspondent pas aux intérêts des travailleurs.

M. Halley, qui ne sollicite pas un renouvellement au poste de président de la FSSA, est demeuré muet devant ces attaques.

Le congrès se poursuit aujourd'hui et demain, alors que s'amorce la période de campagne électorale. Déjà deux candidats sont connus pour succéder à M. Halley. Il s'agit d'une part de M. Lévis Desgagnés, un conseiller technique de la fédération, ainsi que de M. Jacques Hubert, un travailleur du Centre de recherches de Jonquière. Les élections auront lieu samedi matin.

Gérard Picard pleuré par ses vieux compagnons d'armes

La CSN, par la voie de son président, M. Norbert Rodrigue, a rendu, hier, un hommage dithyrambique, à M. Gérard Picard décédé jeudi, qu'il considère comme le "vrai père" de cette centrale syndicale. M. Picard a en effet présidé la CSN, il y a une trentaine d'années, alors qu'elle se nommait Confédération des travailleurs catholiques du Canada. M. Jean Marchand, également ex-président de la CSN, a rendu hommage à M. Picard, de même d'ailleurs que le président de

la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge.

"Avec Gérard Picard, disparaît un monument pour le mouvement syndical québécois dont il fut le plus grand militant."

M. Picard est décédé à l'âge de 73 ans.

Quant à M. Marchand, qui a lutté aux côtés de M. Picard contre

le duplessisme, il voit en son prédécesseur l'homme qui a sorti le syndicalisme québécois de son impuissance congénitale, bien que, toujours selon l'actuel président du Sénat, il joua un rôle effacé dans l'orientation idéologique de la CSN.

Quant à M. Laberge, il retient du passage de M. Picard à la tête de la CSN, son effort pour rapprocher les diverses tendances et centrales syndicales tant canadiennes que québécoises.

norman

NOTRE GRANDE

VENTE



EST PROLONGÉE D'UNE SEMAINE



MESDAMES, VOUS AVEZ ENCORE 5 JOURS POUR PROFITER DE NOTRE

VENTE 1¢

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •



Entrain

le paradis
de l'activité physique

La perfection est maintenant de ce monde... avec la perspective d'acquiescer une condition physique idéale et la maîtrise parfaite des techniques sportives les plus populaires dans un environnement privilégié... C'est ENTRAIN, le paradis de l'activité physique, du racquetball et du jogging à Québec!

Entrain a apporté une attention particulière à l'aménagement de ces deux sports qui comptent un grand nombre d'adeptes féminins et masculins. En tout, 16 courts de racquetball et deux pistes de jogging, l'une intérieure et l'autre extérieure, qui assurent la pratique du jogging en toute saison et par tous les temps.

Pratiquer le racquetball et le jogging au complexe sportif Entrain, c'est le paradis!

Entrain

2600, boulevard Laurier, Sainte-Foy
Tél.: 658-7771

49 plages sont interdites aux baigneurs

par Raymond GAGNE

Quarante-neuf plages de la région immédiate de Québec sont interdites aux baigneurs soit par ordonnance ou par décision du ministère de l'Environnement.

Cinquante-six peuvent, par contre, être fréquentées de façon sécuritaire.

C'est ce que révèle le rapport des échantillonnages préparé par la firme Carrier, Trottier, Aubin et Associés et réalisé pour le compte de la Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau du ministère de l'Environnement dans le cadre de son Programme des plages.

Ce programme vise à exercer un contrôle de la qualité des eaux de baignade principalement dans la région de Montréal et dans celle de Québec. Sa création remonte au début des années 1970.

Cent trente plages ont été inventoriées dans notre région dont 56 ont bénéficié à plusieurs reprises d'un échantillonnage.

Le travail se poursuivra cette année toujours sous l'égide de la Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau dont le responsable est M. Tony Le Sauter.

La bonne marche du programme est assurée par Mme Maryse Hamel, du bureau de Québec.

Dans les trois tableaux qui suivent, les lecteurs trouveront la liste des plages accessibles, celle des sites complètement interdits et celle des endroits où la baignade est possible, une piscine y étant disponible.

Les plages accessibles

- 1 - Association Nautique du lac Beauport
- 2 - Au Domaine familial, Lac-aux-Sables
- 3 - Auberge Normande, lac Beauport
- 4 - Aux Îles chez René, Saint-Isidore
- 5 - Base de Plein air de Sainte-Foy
- 6 - Camp Cité-Joie, lac Beauport
- 7 - Camp-Ecole Keno, Saint-Léonard
- 8 - Camp l'Accord parfait, Saint-Léonard
- 9 - Camping Boulevard Talbot, Stoneham
- 10 - Camping Drolet, Sainte-Catherine
- 11 - Camping Feu de camp, Saint-Malachie
- 12 - Camping lac Georges, Val-Alain
- 13 - Camping Le Génévrier, Baie-Saint-Paul
- 14 - Camping le Saint-Laurent, Saint-Michel
- 15 - Camping municipal du lac Blanc, Saint-Ubalde
- 16 - Camping du parc du Mont Sainte-Anne, Saint-Ferréol
- 17 - Camping Plage de l'érable, Plessisville
- 18 - Camping plage Gilles Fortier, l'Ange-Gardien
- 19 - Camping Plage Jacques, Château-Richer

- 20 - Camping Plage Saint-Tite-des-Caps
- 21 - Camping Pronovost, Lac-aux-Sables
- 22 - Centre de plein air Saint Sacrement, Saint-Raymond

- 23 - Club nautique du lac Saint-Joseph, Fossambault
- 24 - Club nautique du lac Sergeant
- 25 - Club Saint-Louis, lac Saint-Joseph
- 26 - Domaine chez Alcide, Norbertville
- 27 - Domaine de la Fraternité, plage no 1, Saint-Ubalde
- 28 - Domaine de la Fraternité, plage no 2, Saint-Ubalde
- 29 - Domaine du lac Crystal, Saint-Rosaire
- 30 - Domaine du lac Louise, Saint-Louis-de-Blandfort
- 31 - Galet Beaudry, Neuville
- 32 - Galet Robitaille, Neuville
- 33 - Hotel Le Manoir, Lac-Échemin
- 34 - Hotel motel lac Georges, Notre-Dame-de-Montauban
- 35 - L'Académie Château-du-lac-Beauport
- 36 - L'Oasis Notre-Dame, Saint-Léonard
- 37 - Lac Lesage, Pont-Rouge
- 38 - La Vigie, plage A, Lac Saint-Joseph
- 39 - La Vigie, plage B, Lac Saint-Joseph
- 40 - La Vigie, plage C, Lac Saint-Joseph
- 41 - Le Cyprès, Notre-Dame-de-Montauban
- 42 - Manoir Saint-Castin, Lac Beauport
- 43 - Motel Auclair camping, Sainte-Foy
- 44 - Parc Municipal, Pont-Rouge
- 45 - Plage Beauchêne, Saint-Christophe d'Arthabaska
- 46 - Plage Beau-Soleil, Saint-Raymond

- 47 - Plage des Sables, Princeville
- 48 - Plage Eau claire, Saint-Léonard
- 49 - Plage Germain, lac Saint-Joseph

- 50 - Plage Jalna, Grondines
- 51 - Plage lac Montauban, Saint-Léonard
- 52 - Plage lac Saint-Joseph, Fossambault
- 53 - Plage Laurentide, Charlesbourg
- 54 - Plage municipale, Princeville
- 55 - Plage Paquet, Princeville
- 56 - Plage Relais du lac Vert, Saint-Nérée

- 16 - Parc Stoneham, Stoneham
- 17 - Place Matte, Saint-Augustin
- 18 - Plage Beaudry, Val-Bélair
- 24 - Plage chez Paul, Sainte-Catherine
- 25 - Plage Daniel, Sainte-Catherine
- 26 - Plage des Ormes, Donnacona
- 32 - Plage Grand Remou, Pont-Rouge
- 33 - Plage Hamel, Victoriaville
- 34 - Plage restaurant Le Mirage, Saint-Louis de Pin-tendre

- 40 - Quai Saint-François, Saint-François (I.O.)
- 41 - Quai Saint-Jean, Saint-Jean (I.O.)
- 42 - Triller Park Jourdain, Sainte-Foy

- 1 - Camping du Loup, Saint-Georges-est
- 2 - Camping la Jolie Rochelle, Saint-Raphaël
- 3 - Camping La Seigneurie, Saint-Etienne de Beaumont
- 4 - Piscine Turmel, Château-Richer
- 5 - Plage Bellevue, Sainte-Croix de Lotbinière
- 6 - Domaine des Chutes, Sainte-Christine
- 7 - Plage Royer, Saint-Henri

Sites possédant une piscine

Dans ces endroits, l'utilisation de la plage est interdite. Le site demeure toutefois en opération et les baigneurs y jouissent de la présence d'une piscine.



Le Soleil, Roland Marcoux

La plage Germain, au lac Saint-Joseph, est l'une des plages considérée comme sécuritaire.

Les plages interdites

- 1 - Cabines Mont Vernon, Grondines
- 2 - Camping Fortier, Saint-Pierre Baptiste, Lotbinière
- 3 - Camping lac des Saules, Sainte-Marie
- 4 - Domaine des 4-Saisons, Princeville
- 5 - Domaine du lac Delage, lac Delage
- 6 - Domaine Grande ligne, Saint-Rosaire
- 7 - Domaine Notre-Dame, Sainte-Catherine
- 8 - Grève Guilmour, Lauzon
- 9 - Île-aux-Sables, Sainte-Anne-de-la-Pérade
- 10 - Lac Caché, Saint-Tite-des-Caps
- 11 - Lac Pierre, Saint-Basile
- 12 - Marina la Chaudière, Saint-Romuald
- 13 - Parc de la plage Orléans, Saint-Jean (I.O.)
- 14 - Parc Goulet, Saint-Augustin
- 15 - Parc Saint-Jean de l'île d'Orléans, Saint-Jean (I.O.)

UN EXCELLENT ABRI FISCAL

LE MEILLEUR MOYEN DE REDUIRE VOS IMPÔTS EST UN IMMEUBLE RESIDENTIEL A LOGEMENTS MULTIPLES (règlement 31 - 32)

- Maisons jumelées dans un quartier résidentiel de Québec.
- Vous économisez jusqu'à \$3,139 par année sur votre impôt personnel.
- Location garantie.
- Pour informations, communiquez avec Jean Thériault: 843-1451, 628-0944.



1500, boul. Charest ouest

Maintenant ouvert

durant l'heure du dîner entre 12:00 et 13:00

OUI... MAINTENANT OUVERT

pour vous mieux servir quincailler, plombier, électricien, etc.

Tél. 687-4550

Orobronze

Céleste

Vous pouvez maintenant obtenir un bronzage exceptionnel sans vous exposer de longues heures au soleil. Le secret: Orobronze, une découverte bronzante qui nous vient de France. Orobronze accélère le processus naturel du bronzage; de sorte qu'avec ou sans soleil, vous obtiendrez un bronzage estival toute l'année.

... pour brunir comme ça!
vente en pharmacie



L'été maximum au prix minimum

Pour le jardin, table et chaises à treillis métallique. L'ensemble tel qu'illustré: \$249. (cousins et parasol non inclus)



le prêt-à-apporter du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV tel. 871 2221



par Marcel COLLARD

Homme d'affaires condamné à une amende justice de \$59,727 pour avoir fraudé le fisc

Un homme de 53 ans, M. Sydney Blake Stewart, a été condamné à une amende de \$59,727.30 pour avoir caché à l'impôt fédéral des revenus de \$320,000, obtenus sous formes de commissions, de cadeaux et de gratifications, lors de la construction de la raffinerie Aigle d'Or, de Saint-Romuald, entre les années 1971 et 1976.

Le juge Yvon Sirois a imposé la sentence, hier matin, et commenta le fait qu'une personne en autorité dans une compagnie, en tirant avantage de sa position privilégiée, alourdit l'impact économique de son geste et que sa conduite et ses exigences ont sans doute entraîné d'autres personnes ou corporations à recourir aussi à des moyens illégaux, de nature à augmenter les coûts de construction et causer des pertes sérieuses à des entreprises et à des individus.

L'homme, actuellement sur des chantiers à Panama, agissant comme vice-président de la compagnie Aigle d'Or, gestionnaire du budget et res-

ponsable du contrat de construction de l'usine, a exigé des entrepreneurs une somme d'argent de \$258,000 et des biens et services évalués à \$62,000 pour rester dans ses bonnes grâces.

Eluder de l'impôt une telle somme d'argent, opine le juge Sirois, constitue une injustice grave envers la société. Le montant obtenu par M. Stewart représente une contribution de \$106,290.56 au ministère fédéral du Revenu.

Éventuellement, le ministère québécois du Revenu entamera également des poursuites pour obtenir le paiement d'une amende et récupérer la contribution dont il fut privé.

Un acupuncteur ontarien fraude le MAS

Le Dr Tsang Hoi C a reconnu, hier matin, devant le juge André Bilodeau,

qu'il avait chargé à l'Assurance-maladie du Québec, des honoraires d'environ \$35,000 pour des soins d'acupuncture non admissibles, mais réclamés frauduleusement au chapitre des examens médicaux complets, rémunérés à \$20 l'acte.

Interrogé par son procureur Me Guy Bertrand, le médecin a déclaré qu'il avait été condamné en vertu des lois ontariennes pour des fraudes analogues au montant de \$21,000, à \$25,000 d'amende ou à défaut, à 15 mois d'emprisonnement, ainsi qu'à une sentence de 90 jours de prison. La Cour d'appel de l'Ontario a cependant réduit la durée de l'emprisonnement à 60 jours, de façon discontinue, qu'il a d'ailleurs commencé à purger depuis le 24 mai, durant les fins de semaine, avec l'autorisation du directeur de la prison de continuer à exercer sa profession.

Le témoin, père de quatre enfants, s'exprimant en anglais, a déclaré au juge qu'il était ruiné et qu'il fut

dépossédé de tous ses biens par son avocat ontarien auquel il devait des honoraires de \$53,000.

Me Jacques Gauvin, procureur du ministère public, a recommandé au juge d'imposer une sentence équivalente à celle imposée en Ontario, puisqu'il s'agissait de fraudes commises durant la même période. L'avocat de la défense, Me Bertrand, a proposé une sentence réaliste, tenant compte du potentiel de paiement du médecin et une peine d'emprisonnement concurrente avec celle imposée par le tribunal ontarien. Le juge a souscrit à cette proposition, condamnant le médecin à une amende de \$20,000 et à 60 jours d'emprisonnement discontinus, du vendredi soir au dimanche après-midi, au centre de détention d'Ottawa-Carleton.

Le juge Bilodeau n'a retenu aucune circonstance atténuante à la décharge du médecin originaire de Hong-Kong, où il retourna par la suite pour étudier l'acupuncture. Un professionnel, a dit le juge, est soumis à des impératifs d'honnêteté en raison de sa formation. L'accusé a injustement fraudé l'Assurance-maladie et exigeait des paiements des frais de \$6 pour les aiguilles. Il recevait ainsi de 50 à 100 patients par jour, réclamant des honoraires aux régimes ontarien et québécois selon le cas, en chargeant le taux d'un examen médical complet.

cois selon le cas, en chargeant le taux d'un examen médical complet.

Il s'est dit lié par le calcul de la Cour d'appel de l'Ontario et des motifs invoqués, fixant l'amende à 55 pour 100 du montant des fraudes. Il a accordé un délai de deux ans pour le paiement de l'amende. A défaut d'honorer l'engagement, le Dr Tsang devra être incarcéré 14 mois, consécutivement à toute autre peine.

Chalets et industrie porcine

Le juge Georges Pelletier, de la cour supérieure, a ordonné à la firme Nadeau et Fils Inc. de cesser d'exploiter, aux fins d'une industrie porcine, le bâtiment et le système d'entreposage sur un terrain de la paroisse Sainte-Marguerite de Beauce, réservant aux demandeurs, MM. Joseph-Arthur et Philippe Pomerleau et Dominique Marcoux, les recours en dommages-intérêts. Ces propriétaires de maisons d'été se plaignaient des désagréments sérieux causés par l'élevage du porc.

Dans sa décision, le juge Pelletier note que l'entreprise avait été autorisée à construire une autre porcherie, en septembre 1978, mais le service de

protection de l'environnement signifiait, le 8 novembre, un avis de cesser les travaux, alléguant que la construction n'était point conforme à l'autorisation, notamment l'emplacement, à 660 pieds d'un chalet, au lieu des 2,000 pieds requis.

Or, la preuve faite par les demandeurs, représentés par Me Michel-C. Chabot, démontra que les travaux se sont poursuivis malgré l'interdiction.

Le juge Pelletier, commentant la mauvaise foi évidente de la firme Nadeau, écrit: "Elle a évidemment trompé le directeur des services de protection de l'environnement en lui indiquant des numéros de lots qui se trouvaient inexacts et dont elle ne pouvait ignorer qu'ils étaient faux. Elle a évidemment voulu placer les autorités compétentes et les gens de son entourage en présence du fait accompli."

Le juge a refusé à la compagnie, motivant sa décision en raison de la mauvaise foi, la permission de bénéficier d'un délai de deux mois pour se conformer à l'ordonnance de la cour, précisant qu'elle devait subir les conséquences de sa contravention aux dispositions de la loi.

Vous pouvez vous procurer les formules de demande de passeport canadien dans les bureaux de poste, les agences de voyage, les bureaux des compagnies aériennes et les bureaux régionaux de passeports.

Apportez votre formule dûment remplie à votre bureau régional de passeports ou postez-la à Ottawa, accompagnée de \$20.

N'attendez pas et épargnez-vous un déplacement ultérieur. Votre passeport est valable pour 5 ans.

Bureau des passeports **Passport Office**
Affaires extérieures Canada External Affairs Canada

Votre plus important déplacement avant de quitter le Canada, c'est d'aller chercher votre passeport.

Il vous coûtera maintenant \$20.

CTCUQ habilitée à desservir l'aéroport de Sainte-Foy

par Marcel COLLARD

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec est maintenant pleinement autorisée à effectuer le transport de passagers entre l'aéroport de Sainte-Foy et les divers endroits sur son territoire, puisque la Cour d'appel du Québec a rejeté l'injonction interlocutoire obtenue contre elle, en cour supérieure, le 11 juillet 1974.

Dans un jugement unanime rendu cette semaine, les juges Jean Turgeon, François Lajoie et Rodolphe Paré ont mis fin à six ans de suspense en révoquant l'injonction.

Rappelons que Mme Yvonne Doré-Breton, faisant affaires sous la raison sociale de Air Lines Taxis and Busses Reg'd, se proclamant seule détentrice d'un permis fédéral lui conférant certains droits et privilèges à l'aéroport, avait obtenu en cour supérieure une injonction interlocutoire, ordonnant à la CTCUQ de cesser le transport en direction et en provenance de de l'aéroport de Sainte-Foy, transport qu'elle effectuait depuis le 28 juin 1974.

Le 19 juillet 1974, la Cour d'appel suspendait l'injonction interlocutoire

mais, notent les juges, Mme Doré-Breton n'a pas poursuivi les procédures visant à l'obtention d'une injonction permanente.

Justifiant leur décision d'infirmer le jugement de première instance, les juges de la Cour d'appel écrivent que l'intimée n'a pas démontré, devant la cour supérieure, qu'elle paraissait être seule à jouir du droit de fournir le service aéroportuaire, que la CTCUQ n'avait pas la compétence de le faire, qu'elle agissait illégalement, ni qu'elle pouvait souffrir d'une concurrence illégale et d'un tort irréparable.

Faut se parler d'amour tout le monde



A l'occasion de notre Fête nationale, profitons des festivités de quartier, de villages ou de famille pour se parler, rire ensemble, se serrer les coudes. On ne dira jamais assez la nécessité d'une grande fraternité entre Québécois et d'une belle solidarité.

Dans le fond, tout le monde veut la même chose: un meilleur avenir collectif.

Ce 24 juin, tout le monde est important. En fêtant ensemble, on peut apprendre à travailler ensemble à l'avancement du pays.

Bonne Fête nationale!



Parti Québécois
Le parti des Québécois

LOTO-SOLEIL
LOTÉRIE INSTANTANÉE

brille pour tout l'monde...

...et partout au Québec, fait briller le sourire des gagnants...



A. Langevin, 10 000\$
Beauport



R. Turmel, 5 000\$
Courcellette



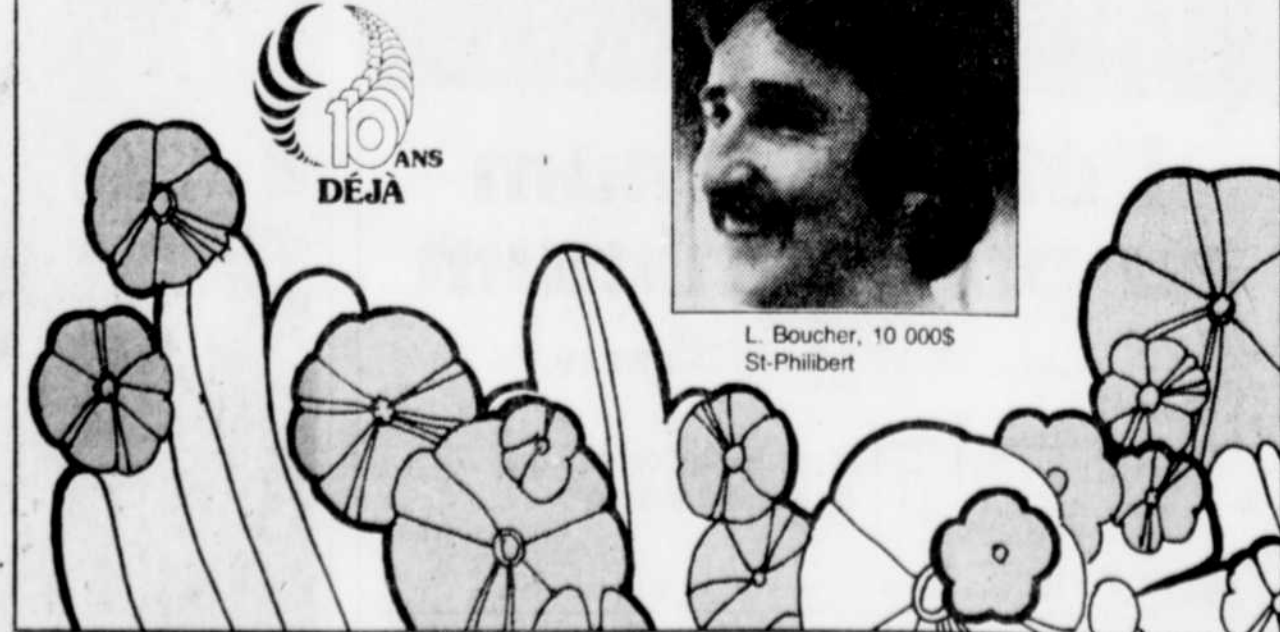
R. Dionne, 10 000\$
Québec



P. Emond, 5 000\$
St-Emile



L. Boucher, 10 000\$
St-Philibert



faits divers

Belmoral: il reste six cadavres à localiser

VAL-D'OR (d'après PC et UPC) — Une enquête du coroner sera instituée sur la tragédie minière de Belmoral des que seront récupérés et identifiés les deux cadavres, détectés jeudi par une caméra de télévision miniature, dans un puits de ventilation.

En annonçant cette nouvelle hier.

Deux mineurs tués dans un effondrement

ELLIOTT LAKE (d'après PC, UPC) — Deux mineurs ont perdu la vie et un troisième est porté disparu dans un effondrement de roc à lamine d'uranium de Denison, à 14 kilomètres d'Elliott Lake en Ontario.

Les deux cadavres ont été retrouvés et des recherches se produisent activement pour retrouver le troisième mineur.

L'accident s'est produit à 3.000 pieds sous terre. 80.000 pieds cubes de roc se sont effondrés sur les trois hommes.

L'un des deux mineurs décédés est mort alors qu'il se rendait à l'hôpital peu après avoir été secouru.

Les causes de la tragédie demeurent inconnues.

Rectification

MONTREAL (PC) — La guérisseuse Monique Périès, qui a reconnu plus tôt cette semaine sa culpabilité sous deux accusations de pratique illégale de la médecine, ne fera pas l'objet d'une injonction de la part du Collège des médecins du Québec.

Contrairement à ce que la Presse Canadienne affirmait dans une dépêche diffusée le 18 juin, l'avocat de Mme Périès, Me Frank Shoofey, a indiqué hier qu'étant donné que sa cliente ne travaillait plus au Québec, il ne saurait "plus être question d'injonction" de la part du Collège des médecins.

le porte-parole de la Sûreté du Québec, M. Claude Doire, a cependant précisé ne point savoir quand les secouristes atteindront les deux premiers cadavres découverts depuis la catastrophe, le 20 mai dernier.

"L'enquête ne pourra véritablement commencer que lorsque les deux mineurs seront formellement déclarés morts", a-t-il en outre déclaré. Huit mineurs ont été ensevelis depuis l'affaissement d'une partie de la mine.

M. Doire a déclaré que leur identification ne sera possible que lorsqu'ils seront récupérés.

Dès hier, le coroner Léonard Julien, médecin à Rouyn, était sur les lieux de la tragédie.

Jeudi, la caméra de télévision miniature a repéré les corps recouverts de boue de deux des mineurs dans le prolongement inachevé d'un puits de ventilation au fond de cette mine d'une profondeur de 150 mètres.

Les autres disparus sont probablement enfouis sous la boue à peu de distance de cet endroit.

"Il faudra peut-être encore sept ou huit jours pour atteindre les deux mineurs, peut-être même quinze", a dit M. Doire, même si les équipes de dégagement ne sont plus qu'à une soixantaine de mètres du fond.

La caméra de forme cylindrique avait été abaissée dans le même secteur plus tôt ce mois-ci, mais on

n'avait aperçu que de la boue et de l'eau. Par la suite, l'appareil devait tomber en panne.

Cette fois, les secouristes surveillant l'écran de télévision ont été secoués en apercevant l'image des deux hommes immobiles sur une plateforme.

"Les deux étaient assis entre la voie ferrée et la paroi et ne bougeaient pas", a dit M. Doire après avoir visionné le ruban magnétoscopique.

La tâche des chercheurs est compliquée par la disposition générale de la mine et l'épaisseur de la boue.

Cette boue, qui a la consistance des sables mouvants, est deux fois plus lourde que du roc.

Trois des six autres mineurs manquants seraient dans le même puits de ventilation que les deux déjà aperçus. Leurs cadavres sont probablement submergés de boue et d'eau.

Les trois derniers mineurs, vraisemblablement emprisonnés dans d'autres secteurs de la mine d'or, sont maintenant présumés morts par les autorités de la mine. Leurs corps n'ont pas encore été localisés.

Selon un autre porte-parole de la sûreté, l'agent Jacques Létourneau, la caméra a pu déceler des marques laissées sur les parois du puits d'aération indiquant que l'eau avait atteint un niveau dépassant de beaucoup la tête des mineurs. Tout porte à croire qu'ils ont péri noyés presque immédiatement après l'effondrement qui a englouti dans la mine des tonnes d'eau et de boue.

Les corps des deux victimes n'ont pu être découverts qu'après que les secouristes eurent siphonné la boue et l'eau remplissant le puits d'aération. Le porte-parole de la police a indiqué que les secouristes vont poursuivre le travail d'assèchement en aspirant la boue en empruntant pour ce faire une rampe conduisant au puits d'aération. Il s'agit là cependant d'un travail laborieux qui peut prendre encore plusieurs jours.

Québécois blessés dans une explosion en N.-E.

HALIFAX (d'après CP) — L'hôpital général Victoria, de Halifax, rapporte que l'état de santé des deux Terre-Neuviens et du Québécois, blessés jeudi lors d'une explosion et d'un incendie à bord du navire-citerne Irvingwood, était stationnaire.

Refusant de dévoiler les noms et adresses des blessés qui sont soignés à l'unité des brûlés, un porte-parole de l'institution a fait savoir que l'état de santé de l'un des Terre-Neuviens était considéré comme critique, mais stable.

Le navire, construit il y a 28 ans, était à huit milles nautiques d'East Point, Ile-du-Prince-Edouard, quand l'explosion s'est produite.

Propriété de Kent Line Ltd, le bâtiment de 2.491 tonnes fait partie de la flotte de bateaux-citernes d'Irving Oil Ltd.

Le navire est présentement en réparations à Mulgrave, en Nouvelle-Ecosse et une enquête a été ordonnée sur l'incident.

Cadavre repêché à Beauport

La sûreté municipale de Beauport tente depuis hier d'identifier une femme dont le cadavre a été trouvé hier après-midi dans la rivière Montmorency.

Le cadavre, en état de putréfaction très avancée, a été soumis à des expertises pratiquées par le pathologiste Richard Authier, à la morgue provinciale.

Les détectives Gilles Simard et Guy Dechesne ont par la suite effectué des vérifications auprès de familles de Beauport dont un membre était porté disparu depuis quelque temps, dans l'espoir de déterminer l'identité de la personne trouvée hier. Les limiers ne disposent que de quelques objets prélevés sur le cadavre à la morgue.

Selon le préposé à la morgue, M. Jean-Yves Guillemette, les procédures d'identification devaient être complétées ce matin.

Il s'agit d'une femme dont le corps a été trouvé dans le secteur de la rivière Montmorency entre Sainte-Thérèse et Lac-Beauport.

La tragédie de Glace Bay due à la peur du chômage

OTTAWA (d'après PC, UPC) — La tragédie minière de Glace Bay, en Nouvelle-Ecosse, qui fit 12 morts l'année dernière est, selon l'enquête menée par le gouvernement fédéral, attribuable à des violations des normes de sécurité par l'entremise et sur lesquelles les inspecteurs gouvernementaux fermaient les yeux à cause des pressions de l'opinion publique locale pour que la mine continue de fonctionner à tout prix.

Le rapport rendu public hier, précise que l'accident, qui s'est produit le 24 février 1979, peut se reproduire si l'entreprise — Cape Breton Development Corporation — et le gouvernement ne prennent des mesures pour restaurer la sécurité dans la mine.

Selon le rapport, la tragédie était pratiquement devenue inévitable. La sécurité était de plus en plus négligée à cause, soutenait la compagnie, de la hausse croissante des coûts d'extraction et d'exploitation du charbon. Les employés étaient par ailleurs menacés de perdre leur emploi s'ils se plaignaient.

FINIE LA PEINTURE!

Avec nos matériaux sans entretien:
**CLAPBOARD ALUMINIUM ALCAN - VINYLE
- MASONITE - ACIER - ETC...**
avec ou sans installation.

**PORTES, FENETRES, TOITURES
REPARATIONS GENERALES.**

Depuis 17 ans à votre service. Estimation gratuite.

CONSOMMATEURS...

Comparez
nos prix avant
d'acheter!

RENOVATION

DECOR de Québec inc.

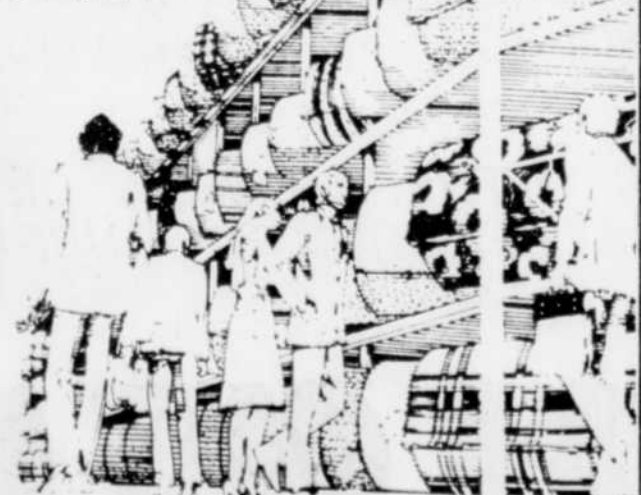
188, av. Lamontagne, Québec

522-2084

Tapis Métropolitain

Vente de Tapis Lundi Seulement

LUNDI
23 JUIN
SEULEMENT
9 h à 6 h



**TAPIS
GAZON**

100% POLYPROPYLENE
LARGEUR 6' VERT/NOIR

\$2³⁴

P. L.

Quantité Limitée



**TAPIS
Métropolitain**

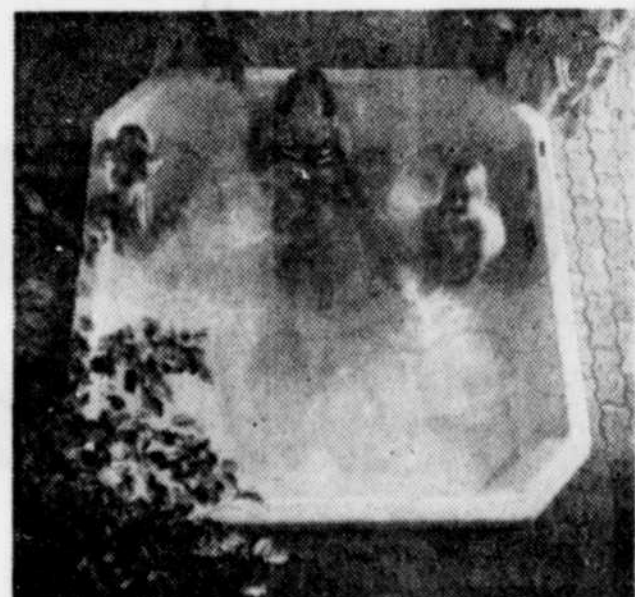
20 ENTREPÔTS
À TRAVERS LE CANADA

Québec

215, boul. Hamel
(Face à l'hôpital Christ-Roi)

681-3514

les tourbillons montjoie



Mieux qu'une piscine...

Utilisable 12 mois par année
Vivez... une
expérience nouvelle!

Laissez-vous caresser par des millions de petites bulles propulsées à haute vitesse par des jets hydro-air dans un tourbillon Montjoie.

Relaxez dans des positions variées et confortables.

Profitez d'une détente agréable et saine, grâce à un tourbillon Montjoie.

Cette baignoire nouveau genre met à votre disposition tous les bienfaits de l'hydrothérapie chez vous.

Vivez mieux...

Peut-être installé à l'intérieur ou à l'extérieur. 8 superbes modèles pour salle de bains ou salle d'eau.

LES PRODUITS

Montjoie
L.T.E.E.

795, avenue St-Jean-Baptiste

Suite 121, Ancienne-Lorette (Angle boul. Hamel et Henri IV)

Tél.: 418-871-3866 - 871-3869

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi 9h à 17h, le samedi 9h à 12h.

Visitez
notre salle
de montre

De Bané réagit: Léonard et Bérubé manipulent l'opinion

par Pierre ROBERGE

MONTREAL (PC) — Les récentes critiques des ministres québécois de l'Aménagement ainsi que de l'Énergie et des Ressources, MM. Jacques Léonard et Yves Bérubé, sont "une tentative de manipulation de l'opinion publique. Cela est antinomique à la philosophie de mon ministère et est en train de me faire perdre toutes mes illusions".

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Pierre de Bané, en réponse à M. Léonard qui mardi dénonçait les retards du gouvernement fédéral dans le versement de subventions pour divers projets au Québec.

M. Léonard a lancé: "M. de Bané, il y a \$402 millions qui attendent sur votre bureau, signez." On conçoit (à Québec) le développement régional dans une stratégie de combat syndicat vs patron", a expliqué M. de Bané, le patron étant le fédéral.

Détaillant le total de \$402 millions mentionné par M. Léonard, le ministre fédéral a précisé que \$109 millions représentaient l'éventuel programme de modernisation des usines de pâtes et papiers que M. Bérubé a accepté de suspendre.

Le député fédéral de Matane retranche ensuite \$138 millions qui ont déjà fait l'objet de décisions, positives dans le cas d'une raffinerie de sucre, du centre de ski du Mont-Tremblant et de la nouvelle usine de papier d'Amos, négatives dans les cas du sel des îles de la Madeleine et du Musée du Québec.

M. de Bané ôte encore \$133 millions pour des "dossiers incomplets", tels ceux des pêches, du boulevard Henri-IV à Sainte-Foy et d'un projet à la baie James. A cet égard, le titulaire du MEER affirme qu'il manque aux études de Québec des détails importants comme la nature des services à offrir aux pêcheurs et les lieux d'hivernement des bateaux.

Les réponses commencent à peine à entrer, a-t-il ajouté. "Vous conviendrez que le gouvernement fédéral, auquel vous demandez de régler 60 pour 100 de la note, a son mot à dire", écrivait M. de Bané à M. Léonard le 8 mai dernier.

De sorte qu'il reste \$22 millions pour lesquels M. de Bané admet qu'une décision est en souffrance et "plaide coupable", soit 54 pour 100 du total cité par M. Léonard. Cela touche une éventuelle route vers une mine de fer, entre Joutel et Selbaie, à la baie James, le traversier-rail entre Matane et Port-Cartier et le projet Inter-Port, près de Québec.

Conseil du trésor

Selon M. de Bané la tactique du gouvernement péquiste consiste à obtenir les subventions du MEER et ensuite seulement l'aval de son Conseil du trésor, présidé par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

"Chez nous, c'est l'inverse. Quand le MEER signe une entente, c'est qu'il est déjà

passé par le Conseil du trésor du Canada. Pendant longtemps, nous ne recevons aucun renseignement de Québec et puis, par la voie des journaux, nous apprenons que M. Bérubé exige d'Ottawa un financement de 60 pour 100. C'est là une atmosphère surchauffée qui convient mieux aux négociations collectives dans le secteur public."

Il a aussi reproché à M. Léonard d'avoir accepté, depuis trois ans, une aide du MEER se chiffrant par \$20 millions pour "son cher comté de Laurentides-Labelle", qu'il représente à l'Assemblée nationale.

"Demain, M. Léonard va inaugurer un gymnase et un dortoir au lac Sauvage, dans son comté. Mais quand il s'agit d'aider une région nécessairement comme la Gaspésie, il n'est plus intéressé. Pendant la même période, affirme M. de Bané, le comté de Matane n'a pu recevoir que \$1 million du MEER, Québec bloquant tout le reste."

M. de Bané a raconté ce qu'il a appelé "l'anatomie de trois cas", commençant par l'usine de papier Donohue-Normick à Amos, qui a finalement reçu d'Ottawa au mois de mai les millions annoncés. Le MEER a dû lui-même s'assurer que "l'introduction sur le marché de 160,000 tonnes additionnelles de papier journal" ne nuirait pas aux usines existantes, a ajouté le ministre.

Il a aussi tenu à dire que le fédéral subventionnait ainsi une entreprise dont la Couronne provinciale encaissera 28 pour 100 des profits d'exploitation, via la Société générale de financement.

Sel et pneus

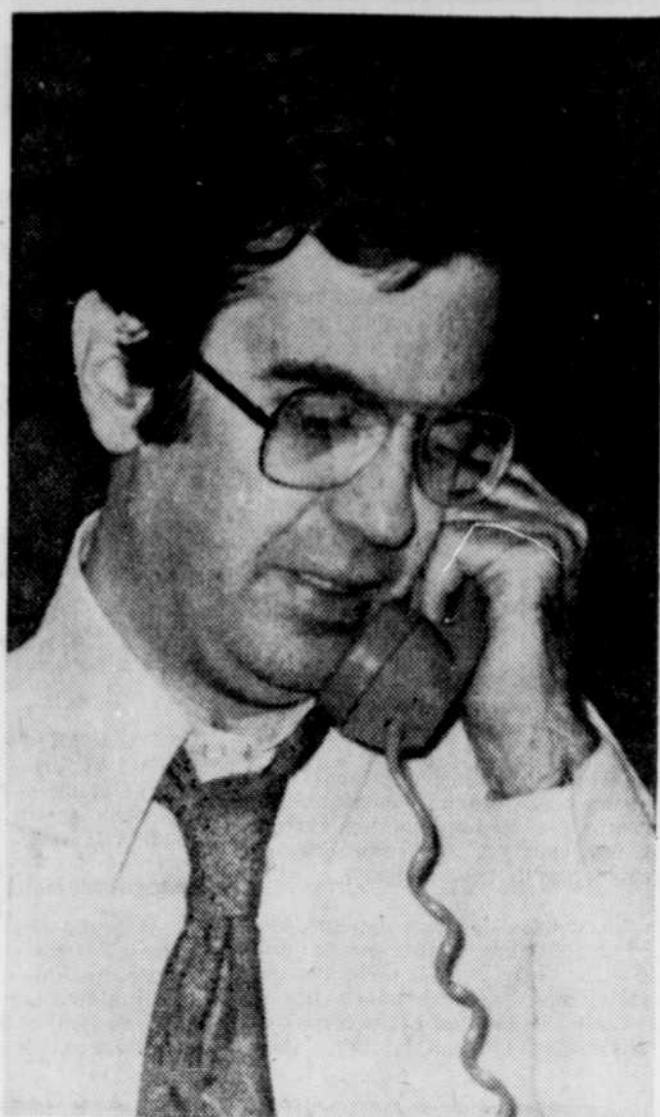
A propos du refus d'Ottawa d'aider à la mine de sel des îles de la Madeleine, M. de Bané a réitéré ses arguments contre la "balkanisation de l'économie" soit la fourniture exclusive pour l'épandage sur les routes du Québec et la nuisance envers les autres mines de l'Est du Canada.

"Les mines de l'Est produisent cinq millions de tonnes de sel par année et la région n'en consomme que quatre millions", a précisé M. de Bané pour qui l'affaire de la mine a été un cheval de bataille référendaire.

C'est une "énormité" de dire qu'il y a eu bris de contrat quant au projet du sel, estime le ministre fédéral, "car il n'y a jamais eu de contrat signé".

Le gouvernement Lévesque a vivement reproché au MEER d'avoir accordé à la même époque une subvention de départ à une troisième usine Michelin en Nouvelle-Écosse parce que cela nuirait aux fabricants de pneus du Québec et de l'Ontario.

M. de Bané a expliqué que Michelin ne fournit pas directement les constructeurs automobiles comme les fabricants nord-américains de pneus mais "arrive directement dans le marché secondaire", c'est-à-dire que les



M. Pierre DE BANÉ.

citoyens vont eux-mêmes se procurer des Michelin, même s'ils sont beaucoup plus chers que les autres car leurs avantages d'emportent.

Le pneu radial occupe maintenant 65 pour 100 du marché du pneumatique au Canada contre 1 pour 100 en 1970, a poursuivi M. de Bané: "Il est en pleine expansion et ne peut se comparer à un marché restreint comme celui du sel".

Quant à la modernisation des pâtes et papiers, M. de Bané reproche à M. Bérubé de financer à près de 25 pour 100 les compagnies privées, de sorte que les fonds sont vite épuisés et que Québec exige \$109 millions d'Ottawa. A ce rythme, a-t-il dit, "ce sera vite insuffisant".

Dans la modernisation du même secteur en Ontario, pour chaque dollar venant des gouvernements, les compagnies privées en investissent sept. M. de Bané souligne l'importance de garder la même proportion de subventions "surtout quand le secteur est intégré à 70 pour 100 verticalement avec les sociétés mères des États-Unis".

Présent à la conférence de presse, M. Renaud Lévesque, un responsable du MEER au Québec, a confirmé que c'est là un cas de gouvernement

social-démocrate (péquiste) trop géré avec l'entreprise privée.

Palais des congrès

M. Léonard avait aussi reproché au MEER de ne verser que \$24 millions (40 pour 100) pour le futur Palais des congrès de Montréal alors qu'un financement à 60 pour 100 aurait valu \$36 millions.

M. de Bané a rappelé que la norme de l'aide de l'État canadien pour ce genre d'immeuble était de 25 pour 100 et qu'on la dépassait déjà.

Ottawa a ajouté \$11 millions pour quelque chose qui, d'après M. Léonard, n'était pas demandé par Québec, soit l'amélioration des axes passant par l'emplacement du futur palais et la place d'Armes et celui de la rue McGill.

Le but cherché est d'accroître les possibilités touristiques du Vieux-Montréal en embellissant les chemins qui le relient au centre-ville, a expliqué M. de Bané.

Quant au complexe Guy-Favreau, un porte-parole du ministère des Travaux publics, M. Claude Ménard, a confirmé que les travaux avaient repris pour de bon, du moins la partie nord-est où seront bâtis des édifices à bureaux, coin Saint-Urbain et Dorchester.

Les premières coulées de béton de l'empatiement ont eu lieu mercredi, a révélé M. Ménard.

Un traité

Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Pierre de Bané, a souligné avec amertume hier que des ministres péquistes l'avaient affublé de tous les noms depuis que son ministère a refusé des subventions à certains projets au Québec.

Le premier ministre René Lévesque, a-t-il ajouté, lui a réservé "des propos ordures" dans un discours récent aux îles de la Madeleine.

Il a rappelé qu'il avait été le seul député fédéral à s'opposer, en 1972 et 1973, au financement des Jeux olympiques de 1976 à Montréal.

Air Canada: aucun emploi n'est menacé à Dorval

OTTAWA (PC) — La construction d'un nouveau hangar à l'aéroport international de Toronto n'aura aucune conséquence pour les préposés à l'entretien de l'aéroport de Dorval, a déclaré le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin.

En réponse à M. Arthur Portelance (Lib.-Gamelin), aux Communes, il s'est dit

"Qu'est-ce qu'on m'a dit alors dans les journaux du Québec? On m'a qualifié de traître."

Selon M. de Bané, il est trop facile de lancer l'injure d'"anti-Québécois", que ce soit pour les JO à cette époque ou pour des refus du MEER maintenant, face à des projets de développement.

A cette époque, a rappelé le ministre, il a maintenu sa position sur l'opportunité du financement des JO face au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, lors d'un débat d'une heure sur les ondes de Télé-Métropole.

La question de savoir s'il trouvait justifiées les conclusions du rapport Malouf sur l'escalade des coûts olympiques, M. de Bané a répondu qu'il préférerait "ne pas s'aventurer sur ce terrain".

assuré que le travail des employés d'entretien ne fera qu'augmenter à Dorval.

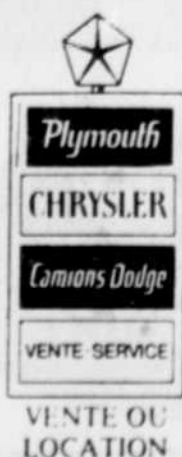
Depuis juillet 1979, dit M. Pépin, on emploie 542 personnes de plus à Dorval où l'on continuera à entretenir les DC-8 et les DC-9 et où l'on entretiendra à compter de l'an prochain les L-1011, et les Boeing 787 à compter de 1982.

UNE OFFRE QUE VOUS NE POUVEZ PAS REFUSER

- 1 VOUS ARRÊTEZ VOTRE CHOIX SUR TOUT PLYMOUTH HORIZON, VOLARE, CARAVELLE, GRAN FURY, OU CHRYSLER LEBARON, CORDOBA, NEWPORT, NEWYORKER, OU CAMION DODGE 1980 PRÉSENTEMENT EN INVENTAIRE.
- 2 VOUS EXIGEZ DE VOIR LA FACTURE D'ACHAT DU MANUFACTURIER CHRYSLER.
- 3 VOUS DECIDEZ LIBREMENT VOUS-MÊME DU MONTANT EN PLUS DE LA FACTURE QUE VOUS ÊTES DISPOSE À PAYER.
- 4 VOUS ADDITIONNEZ CE MONTANT À LA FACTURE ET VOUS OBTENEZ VOTRE PRIX POUR LE VÉHICULE CHOISI.
- 5 FOURNIER PLYMOUTH CHRYSLER INC. S'ENGAGE À RESPECTER INTÉGRALEMENT VOTRE PRIX ET À VOUS LIVRER LE VÉHICULE CHOISI AU PRIX QUE VOUS AUREZ VOUS-MÊME ÉTABLI.
- 6 FOURNIER VOUS OFFRE, MÊME À CE PRIX, LA GARANTIE CHRYSLER DE SATISFACTION 30 JOURS/1600 km OU ARGENT REMIS.

UNE OFFRE QUE NOUS NE POUVONS PAS REFUSER

OFFRE VALABLE POUR UN TEMPS LIMITE SEULEMENT



fournier
plymouth chrysler inc.

48, KENNEDY,
LEVIS
837-2411

LA CLINIQUE BELLEMARE ENR.

SPÉCIALITÉ VERRES DE CONTACT
SOUPLES, RIGIDES

EDIFICE DU BOULEVARD
350, BOUL. CHAREST EST - QUÉBEC

529-9411



**L'été maximum
au prix minimum**

Ensemble pour le jardin, laqué blanc
\$219.



le prêt-à-apporter
du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV tél. 871 2221